

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels



**31<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Jeudi 9 octobre 1980,  
à 15 h 25

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. J. W. S. de Graft-Johnson, vice-président de la République du Ghana .....	647
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Déclaration de M. Puja (Hongrie) .....	651
Déclaration de M. Freitas do Amaral (Portugal) .....	654
Déclaration de M. Bangui (République centrafricaine) .....	658
Déclaration de M. Coradin (Haïti) .....	662
Déclaration de M. Cerruto Calderón (Bolivie) .....	666

**Président : M. Rüdiger von WECHMAR**  
(République fédérale d'Allemagne).

*Allocution de M. J. W. S. de Graft-Johnson,*  
*vice-président de la République du Ghana*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée générale va entendre une déclaration du vice-président de la République du Ghana. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à M. J. W. S. de Graft-Johnson et je l'invite à prendre la parole.

2. M. de GRAFT-JOHNSON (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, les nombreux orateurs qui m'ont précédé à la tribune vous ont déjà chaleureusement félicité à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale et ont rendu un hommage bien mérité à vos qualités remarquables de dirigeant et d'homme d'Etat. Ma délégation a également le grand plaisir de vous présenter, au nom du Gouvernement du Ghana, nos sincères félicitations pour votre élection. Nous sommes heureux de constater que vous apportez à cette tâche exigeante la richesse de votre expérience et la sagesse qui ont toujours caractérisé votre longue et éminente carrière. Nous sommes convaincus que votre tact, votre compétence et votre jugement toujours bien fondé seront des atouts importants pendant votre présidence. Votre pays et le mien partagent des liens d'amitié historiques enrichis et renforcés par un respect mutuel et une coopération fructueuse. Nous voudrions vous assurer que nous sommes prêts à coopérer sincèrement avec vous dans l'exercice de vos difficiles responsabilités.

3. Ma délégation a également eu le privilège d'avoir pu travailler sous la direction de votre éminent prédécesseur, notre frère, M. Salim Ahmed Salim, et nous en sommes fiers. La fermeté et la compétence avec lesquelles il a dirigé notre assemblée au cours de l'année écoulée — qui a été particulièrement chargée — seront toujours associées au souvenir de sa présidence. La manière remarquable dont il a dirigé les affaires de la

trente-quatrième session de l'Assemblée générale et des trois sessions extraordinaires ont bien répondu à ce que nous attendions de lui. Nous voudrions donc exprimer à votre prédécesseur toute notre appréciation pour l'excellent travail réalisé.

4. Nous voudrions également transmettre nos remerciements sincères à l'éminent et infatigable Secrétaire général et à ses aides dévoués du Secrétariat, pour leur dévouement sans prix et leur sens du devoir; sans eux, notre organisation n'aurait jamais pu tant faire.

5. Je me permettrai, en ce moment, de rendre un hommage à la mémoire respectée de notre frère bien-aimé, feu le Président du Botswana, sir Seretse Khama. Par sa mort prématurée, non seulement le Botswana mais l'Afrique tout entière a perdu un remarquable patriote, un sage conseiller et un chef d'Etat qui, dans des circonstances très difficiles, a courageusement lutté avec tous les autres chefs des Etats de première ligne contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. Au nom du Gouvernement et du peuple ghanéens, nous voudrions exprimer nos très sincères condoléances à la délégation du Botswana et au Gouvernement ami et peuple frère du Botswana pour cette perte irréparable.

6. Nous voudrions également saisir cette occasion pour rendre un hommage à la mémoire de feu le président Josip Broz Tito, de la Yougoslavie. Le président Tito était un homme d'Etat à la stature mondiale qui restera longtemps présent dans nos mémoires pour sa dévotion inébranlable à la cause de la paix et de la coopération internationale. Il était l'un des pères fondateurs et, jusqu'à sa mort, l'un des principaux piliers du mouvement des non-alignés, auquel mon pays reste définitivement attaché. Le président Tito a laissé dans l'histoire une marque indélébile et son souvenir vivra longtemps.

7. L'admission des nouveaux Etats à notre organisation est toujours l'occasion de nous réjouir, car cela ne fait que souligner notre progrès inexorable vers l'universalité. C'est dans cet esprit que le Ghana souhaite une chaleureuse bienvenue à la République du Zimbabwe qui vient maintenant occuper le siège qui lui revient au sein de la communauté des nations, après des années d'oppression aux mains d'un régime minoritaire raciste.

8. Nous saluons le peuple héroïque du Zimbabwe. Son sacrifice devrait rappeler à ceux qui voudraient refuser à d'autres la liberté dont ils jouissent eux-mêmes que le droit à l'autodétermination ne peut être supprimé à tout jamais.

9. Nous voudrions également souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos frères et sœurs de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'occasion de l'accession de leur pays à la qualité de nation et de son admission à l'Organisation

des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que l'admission de ces nouveaux Etats ne fera qu'enrichir l'Organisation mondiale et la mettra mieux en mesure de servir la cause de la paix, de l'égalité, de la justice et du progrès.

10. L'Afrique unie ne considère pas la victoire du Zimbabwe comme marquant la fin de la lutte de libération sur le continent. Nous sommes tous encore plus résolus dans notre détermination de lancer le dernier assaut contre l'*apartheid*, l'étroitesse d'esprit et l'oppression. Aucun sujet n'a été plus profondément débattu, aucun système social n'a été plus universellement condamné que cette haïssable doctrine d'*apartheid* que notre organisation a officiellement déclaré être un crime contre l'humanité. Que l'*apartheid* soit un mal diabolique, personne ne peut mettre cela en question, qu'il s'agisse d'une menace à la paix et à la sécurité internationales, cela ne peut être nié; qu'il s'agisse d'un affront à l'égard de l'humanité tout entière, cela ne peut être contredit. Cependant, Pretoria continue de traiter impunément et avec mépris les décisions des Nations Unies, simplement parce qu'il bénéficie de l'appui économique et militaire de certains des Etats Membres les plus puissants de l'Organisation. Le régime d'*apartheid* a pu mettre au point sa puissance militaire et nucléaire actuelle par l'achat direct d'équipement chez ses collaborateurs, en contravention flagrante des décisions des Nations Unies.

11. Botha se vante de ce que l'Afrique du Sud dispose d'une industrie d'armement suffisamment puissante pour faire face à un embargo international et pour livrer un combat qui étonnera ses ennemis qui cherchent à mettre fin à la domination blanche en Afrique du Sud. Nous, en Afrique, sommes prêts à prendre Botha au mot et à combattre jusqu'au bout, malgré le bluff nucléaire auquel il se livre. Nous demandons aux partisans de l'Afrique du Sud de mettre immédiatement un terme à toute collaboration militaire, scientifique, technique, commerciale, culturelle et autres avec l'Afrique du Sud et d'appuyer plutôt la lutte de libération pour un meilleur ordre mondial. Pour sa part, le Ghana demeure opposé sans équivoque à la doctrine et à la pratique de l'*apartheid*, car le droit à l'autodétermination est un droit inaliénable qui ne saurait être négocié.

12. Après les consultations à un niveau élevé qui ont eu lieu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, nous avons espéré sincèrement que les dispositions prises pour l'indépendance de la Namibie, énoncées dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, auraient pu être appliquées à ce jour. Mais, bien au contraire, la réaction du régime de Pretoria à la demande de coopération du Secrétaire général et du Conseil de sécurité pour une transition pacifique du Territoire vers l'indépendance authentique et la création d'une nation est demeurée dilatoire et décevante. L'Afrique du Sud a fait preuve d'un manque complet de sensibilité à l'égard de l'opinion publique internationale et des véritables aspirations du peuple namibien. L'Afrique du Sud continue de se livrer à des actes de répression flagrants à l'intérieur de la Namibie et à des attaques non provoquées contre des pays africains voisins, dans un effort désespéré pour décourager tout appui légitime à la lutte de libération.

13. L'occupation illégale et forcée de l'Afrique du Sud sur la Namibie n'a que trop duré. Les Nations Unies ont l'obligation de créer des conditions favorables pour la paix, la stabilité et la coopération amicale entre toutes les races en Afrique du Sud et en Afrique australe. Le Gouvernement du Ghana voudrait donc exprimer son appui sincère à l'initiative prise par le Secrétaire général et lance un appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle coopère aux efforts internationaux actuels pour assurer la transition pacifique de la Namibie vers l'indépendance. Alors que nous entrons dans cette nouvelle étape des négociations, il est de l'intérêt même de l'Afrique du Sud de coopérer car, si elle ne le faisait pas, cela ne pourrait conduire qu'à l'intensification de la lutte armée.

14. Ma délégation est également préoccupée par les graves menaces à la paix et à la sécurité internationales dans d'autres parties du monde.

15. La situation au Moyen-Orient reste potentiellement explosive en raison des prétentions historiques douteuses d'une partie à l'égard de territoires qu'elle a occupés par la force des armes et de sa détermination à installer ses citoyens dans les territoires occupés, au mépris total de l'opinion internationale. A cet égard, nous réaffirmons notre opposition à l'acquisition de territoires par la force en tant que prix de guerre. La politique d'Israël dans les territoires occupés est incompatible avec le droit international et représente un obstacle à toute paix générale dans la région. La regrettable décision du Parlement israélien de fusionner la Jérusalem arabe avec la moitié juive de cette ville en une prétendue capitale éternelle est particulièrement inquiétante. Cela ne fait qu'augmenter la tension et exacerber les sentiments.

16. Pendant ce temps, un conflit tragique se poursuit au Liban sans la perspective d'une solution prochaine. Si des mesures urgentes et immédiates ne sont pas prises, la situation pourrait conduire, nous le craignons, à une reprise des hostilités avec des conséquences tragiques dans une région du monde qui a déjà connu tant de souffrances. Nous sommes déterminés, par notre contribution en troupes, à aider les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix au Sud du Liban. Notre participation à ces efforts de maintien de la paix découle de la tradition du Ghana d'appui total à l'Organisation et de notre engagement à l'égard de la recherche globale de la paix et du progrès sur le plan international. Mais le succès de ces opérations continuera de dépendre considérablement de la bonne volonté de toutes les parties en cause et de la mesure dans laquelle les troupes des Nations Unies jouiront de coopération sur le terrain.

17. A cet égard, nous voulons rappeler les préoccupations exprimées au cours d'une réunion de pays fournisseurs de contingents, convoquée à Dublin en mai 1980 sur l'initiative du Gouvernement irlandais, à la suite du harcèlement dont étaient l'objet les troupes de la FINUL et des pertes qu'elles avaient subies. De tels incidents empêchent la FINUL d'accomplir son mandat tel qu'il est défini dans les résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité.

18. Nous pensons qu'il est absolument indispensable, si nous voulons que la FINUL ou tout autre service des

Nations Unies d'opérations sur le terrain atteignent leurs objectifs, que toutes les parties au conflit coopèrent pleinement avec les troupes des Nations Unies. Ce sont des troupes pacificatrices et il faut les considérer et les traiter comme telles. Le Ghana se félicitera de toute nouvelle initiative que cette assemblée pourrait prendre afin de veiller à ce que le rôle de la FINUL visant à maintenir la paix soit bien compris et appuyé par tous.

19. Le problème du Moyen-Orient reste une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Aucune paix durable n'est possible dans la région sans que soient pleinement reconnus le droit des Palestiniens à une patrie et la participation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] à toutes négociations ayant des incidences sur leur avenir. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision prise par la Communauté européenne d'associer l'OLP à de telles négociations [voir A/35/299 - S/14009]. Nous pensons que cette décision encourageante est un important pas en avant dans la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous tenons à faire l'éloge de cette initiative et demandons à la communauté internationale de faire tous les efforts possibles pour l'entreprendre.

20. Ma délégation voudrait par conséquent lancer un appel à cette assemblée pour qu'elle réaffirme son souhait de voir la paix s'instaurer au Moyen-Orient, pour qu'elle exige le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés et pour qu'elle prenne des mesures immédiates afin de protéger et de préserver le caractère international de Jérusalem.

21. Depuis la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, de nouveaux conflits se sont déclenchés dans différentes parties du monde, le dernier exemple étant la guerre actuelle entre l'Iraq et l'Iran. Ma délégation voudrait lancer un appel pressant aux deux pays voisins en guerre afin qu'ils répondent à l'appel du Conseil de sécurité, dans sa résolution 479 (1980), pour la fin immédiate des hostilités et pour qu'ils règlent leurs différends par des moyens pacifiques. Une poursuite du conflit imposera non seulement des souffrances inutiles à leurs peuples mais mettra également en danger la paix et la stabilité dans toute la région. Dans le même ordre d'idées, nous lançons un appel à tous les autres pays pour qu'ils évitent de participer, directement ou indirectement, à ce conflit.

22. Le Gouvernement ghanéen est tout particulièrement préoccupé par les conflits se déroulant sur le continent africain. Je pense surtout à la guerre civile actuelle dans la République du Tchad. Malheureusement, les efforts de médiation de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] ne sont pas parvenus à mettre fin aux hostilités. A notre avis, l'Accord de Lagos du 21 août 1979 reconnaît le Gouvernement national de réconciliation, et nous voudrions lancer un appel aux différents groupes de cette république sœur afin qu'ils acceptent un cessez-le-feu comme le premier pas sur la voie de la paix. Dans ce cas également, ma délégation espère que la communauté internationale va pouvoir réellement empêcher toute participation, quelle qu'elle soit, de la part de puissances étrangères afin de créer les meilleures conditions possibles pour mettre rapidement fin aux hostilités.

23. Le monde assiste aujourd'hui à un phénomène extrêmement tragique qui est celui d'un problème de réfugiés sans précédent sur le continent africain. L'on estime qu'il y a aujourd'hui bien plus de 4 500 000 réfugiés et personnes déplacées en Afrique. La misère dans laquelle ils se trouvent est certainement l'une des pires qui soient. Qui plus est, les pays hôtes ont eux-mêmes souffert d'une détérioration sans précédent de leurs conditions socio-économiques occasionnée par l'arrivée de ces réfugiés. Mon pays apprécie particulièrement le travail accompli par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et par d'autres organisations des Nations Unies, comme le FISE, qui ne ménagent aucun effort pour réinstaller ces réfugiés et personnes déplacées. Nous espérons, par conséquent, que la Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, qui a été proposée, pourra être convoquée rapidement afin que la communauté internationale puisse trouver des solutions pour mettre fin à cette tragédie en Afrique. Le Gouvernement ghanéen est prêt à contribuer à tout effort dans ce sens.

24. Un autre problème qui préoccupe gravement la communauté internationale est celui du désarmement et du contrôle des armements. A la dixième session extraordinaire, qui était exclusivement consacrée à la question du désarmement, l'Assemblée générale, par sa résolution S-10/2, a mis au point un programme d'action et a déterminé des domaines prioritaires auxquels la communauté internationale doit accorder une attention urgente si nous voulons que les objectifs envisagés de désarmement soient atteints et si nous voulons supprimer cette menace qui pèse sur la survie même de l'humanité. De plus, la Commission du désarmement, à ses deux sessions de fond, tenues en mai 1979 et mai 1980, a déterminé les éléments d'un programme de désarmement général et a recommandé des objectifs que la communauté internationale doit s'efforcer d'atteindre pendant la Décennie du désarmement [voir A/35/42]. La Commission du désarmement a réaffirmé de façon très précise l'urgence qu'il y a à mettre fin à la course aux armements et a insisté sur la responsabilité particulière qu'avaient les grandes puissances nucléaires dans ce domaine.

25. Cependant, la course aux armements ne fait que s'accélérer par bonds et des sources fiables ont estimé que les dépenses totales dans ce domaine atteignaient le chiffre effrayant d'environ 500 milliards de dollars par an. De telles dépenses sont non seulement gaspillées, mais elles font la preuve d'un manque de sensibilité flagrant à l'égard du sort de l'humanité, dont la majorité des membres vivent à un niveau inférieur à celui de la limite de la pauvreté.

26. Il est par conséquent extrêmement regrettable que presque toutes les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement soient quasiment au point mort, à l'exception peut-être des négociations qui ont lieu dans le cadre du Comité du désarmement à Genève. Même les plafonds extrêmement modestes qui ont été acceptés dans le cadre du Traité SALT-II ont maintenant été gravement compromis en raison des événe-

<sup>1</sup> Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

ments récents survenus au Moyen-Orient et en Asie. Cependant, ma délégation estime que nous ne devons pas céder au désespoir et qu'il est urgent aujourd'hui plus que jamais que les Nations Unies luttent sans relâche pour rechercher toutes les voies et tous les moyens possibles permettant de désamorcer la situation actuelle, pour que nous puissions résolument avancer vers l'objectif du désarmement.

27. Il y a une vingtaine d'années, M. Kwame Nkrumah a dit : « Cherchez d'abord le royaume politique, tout le reste viendra s'y ajouter ». Pour nous, dans le monde en développement, la lutte pour l'indépendance politique n'a pas été simplement l'occasion de réaffirmer notre droit à la naissance et notre droit d'exercer notre volonté souveraine; elle a également marqué le début d'une lutte plus grande encore pour notre émancipation économique. Nous n'avons aucune illusion quant à l'importance de cette lutte, aggravée encore par la détérioration de la situation économique internationale, caractérisée aujourd'hui par l'inflation, la récession et le taux de chômage très élevé.

28. Compte tenu de l'interdépendance sans cesse croissante des nations, nous avons tous recherché des solutions à un ensemble de problèmes globaux au moyen de la coopération internationale. Nous avons lancé les première et deuxième Décennies des Nations Unies pour le développement avec de grands espoirs, convaincus que notre interdépendance nous avait attribué la responsabilité de l'assistance et de l'aide mutuelles. C'est avec ces mêmes grands espoirs et cette même foi que nous avons aussi lancé, il y a quelque sept ans, le nouvel ordre économique international, pour constater seulement que nos efforts n'ont pas été accompagnés de la volonté politique et de l'engagement international indispensables pour nous permettre d'obtenir ces changements structurels nécessaires à l'instauration d'un ordre juste et équitable. La onzième session extraordinaire, dans laquelle une fois de plus nous avons placé de grands espoirs, n'a pas répondu à nos espérances, car elle n'a pu réaliser les importants objectifs visés en adoptant la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et lancer les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. Ma délégation constate à regret que les résultats essentiellement négatifs de ces initiatives internationales ne peuvent que saper les perspectives d'un dialogue Nord-Sud fructueux. Nous restons néanmoins persuadés que la présente session de l'Assemblée générale nous offre une nouvelle occasion de sortir réellement de l'impasse.

29. La situation dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture a empiré dans un nombre toujours plus grand de pays en développement. Aujourd'hui, la faim et la famine provoquent des dégâts indescriptibles dans de nombreuses parties du monde en développement, notamment dans les pays les moins avancés. La sécheresse, dans un grand nombre de ces pays, montre indubitablement qu'aucune amélioration réelle du sort des personnes touchées ne sera possible sans la volonté et la ferme décision de la communauté internationale de prendre des mesures audacieuses et de grande portée pour endiguer cette crise en pleine croissance.

30. A notre avis, une solution réaliste ne peut être trouvée uniquement dans un approvisionnement perpé-

tuel en aide alimentaire, qui, en fait, revient seulement à remettre à plus tard des réponses difficiles et à prolonger la dépendance à l'égard des autres, alors que l'autosuffisance est de toute évidence capitale. Notre stratégie devrait consister à encourager une production alimentaire soutenue dans les pays en développement afin de leur permettre de se suffire à eux-mêmes pour ce qui est de leurs besoins alimentaires essentiels.

31. Il est évident que le succès de tout programme visant à nourrir les millions de personnes affamées dépendra dans une large mesure de notre capacité de régler la crise de l'énergie et de mettre au point des sources d'énergie de remplacement. C'est dans cet état d'esprit que nous attendons avec impatience la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui doit se tenir à Nairobi. Nous sommes convaincus que les décisions qui découleront des délibérations de la Conférence inspireront le ferme engagement international de fournir les ressources financières et techniques appropriées pour aider les pays en développement à explorer et exploiter pleinement leur potentiel énergétique. A cet égard, ma délégation apprécie l'utilité précieuse d'un fonds pour l'énergie, qui doit être créé par le PNUD<sup>2</sup>. Nous sommes également très encouragés par les discussions qui se déroulent au sein du système de la Banque mondiale en vue de prendre des mesures similaires à l'avantage des membres les plus pauvres de la communauté internationale.

32. La trente-cinquième session de l'Assemblée générale revêt, pour ma délégation, une importance toute particulière car elle coïncide avec le premier anniversaire du retour de mon pays à un régime civil, après sept ans d'administration militaire.

33. Les événements qui ont précédé ce changement et la complexité des problèmes économiques et sociaux dont a hérité mon gouvernement sont déjà bien connus de la communauté internationale, qui a fait preuve de tant de sympathie et de compréhension. Mon gouvernement a pris les rênes du pouvoir sur la base d'un engagement complet à l'égard de la démocratie et de la défense des droits de l'homme. Ces notions, qui sont inscrites dans la Charte des Nations Unies, sont également gravées dans la Constitution de la troisième République du Ghana. Alors que nous célébrons ce premier anniversaire, mon gouvernement tient à rappeler son ferme attachement aux nobles idéaux qui ont inspiré les fondateurs de notre organisation.

34. L'expérience a enseigné au monde en développement que son salut se trouve essentiellement entre ses mains et que son progrès et sa prospérité ne pourront être garantis que s'il conjugue ses efforts par l'autosuffisance collective. La réunion, à Lagos, de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, consacrée exclusivement aux problèmes économiques, montre bien la détermination collective de l'Afrique de poursuivre la voie de l'autosuffisance. Ma délégation renouvelle son appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde le plus grand appui au Plan d'action de Lagos en vue de la

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1980, Supplément n° 12*, par. 90 à 93.

mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique<sup>3</sup>, afin de soutenir les efforts de l'Afrique visant à atteindre ses buts sociaux et économiques.

35. Les problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale sont aussi graves que variés. Il n'en reste pas moins vrai que nous possédons les moyens de les régler tous. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique et la détermination sans équivoque de la part de la communauté internationale de trouver des solutions qui bénéficieront réellement à chacun de ses membres. Nous sommes tous soucieux de la survie de la race humaine. Nous devons donc lutter ensemble pour supprimer toutes les sources de crainte, de préjugé et d'injustice et pour instaurer un ordre mondial qui garantisse la paix et le progrès de toutes les nations. Je n'ai guère besoin d'assurer l'Assemblée que, dans cette tâche, le Gouvernement ghanéen continuera de jouer pleinement son rôle.

36. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. J. W. S. de Graft-Johnson, vice-président de la République du Ghana, de l'importante allocution qu'il vient de prononcer et des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi-même.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Débat général (*suite*)

37. M. PUJA (Hongrie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Je suis persuadé que, sous votre direction, nous travaillerons avec succès au cours de cette session.

38. Comme à chaque session, nous sommes appelés à analyser les grandes tendances et les principaux phénomènes de la situation internationale, à déceler les causes des processus tant favorables que défavorables et à déployer des efforts communs afin d'adopter des décisions qui, conformément à la Charte des Nations Unies, favoriseront le renforcement de la paix et de la sécurité et contribueront au progrès social. Comme la plupart des orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà dit, la situation actuelle exige tout particulièrement une évaluation lucide et un encouragement des efforts constructifs.

39. C'est avec satisfaction que notre peuple a accueilli les résultats atteints dans les années 70 dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le règlement de certains problèmes internationaux complexes et la coopération entre Etats dotés de systèmes sociaux différents.

40. Aujourd'hui, comme auparavant, nous sommes convaincus qu'à notre époque, ce qui importe le plus pour l'humanité, c'est le maintien de la paix et l'élimination du danger d'une nouvelle guerre mondiale. Mon gouvernement considère encore cela comme sa tâche fondamentale et il s'efforce, par tous les moyens, de

contribuer au maintien et à l'expansion des fruits de la détente.

41. Dans la situation actuelle, il est particulièrement important de maintenir et de renforcer les relations qui se sont nouées ces dernières années dans le cadre de la coexistence pacifique entre Etats ayant des systèmes sociaux différents. Dans la mesure du possible, il convient de poursuivre et d'accroître les relations bilatérales et de lutter contre toute tentative d'y faire obstacle. Il est d'importance primordiale que, en cette période de tension qui, nous l'espérons, sera temporaire, on n'interrompe pas le dialogue entre dirigeants de différents pays. Nous sommes convaincus que, dans la vie internationale, il n'y a pas de question litigieuse qui ne puisse, avec la bonne volonté nécessaire, être résolue par la voie politique.

42. La situation actuelle est marquée par le fait qu'il existe maintenant dans la politique internationale tant des éléments de détente que des éléments de tension. Ces dernières années, nous avons vu des actions éclairées être suivies de différentes mesures qui ont aggravé l'atmosphère internationale. A notre avis, les causes principales résident dans le fait que les principaux pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] ont lancé, déjà depuis 1978, une nouvelle course aux armements à leur conférence au sommet à Washington et ne cachent même pas que leur but est de parvenir à une supériorité militaire par rapport aux Etats parties au Traité de Varsovie. C'est à ce but qu'ont servi l'augmentation des dépenses militaires des pays de l'OTAN, les programmes à long terme d'accumulation des armements, l'installation en Europe occidentale de nouvelles fusées nucléaires américaines à moyenne portée mais de caractère stratégique, l'ajournement de la ratification par le Sénat des Etats-Unis du traité SALT-II et la création d'un corps de réaction rapide à des fins d'intervention. Je ne fais que citer les exemples qui sont les plus criants. Si on ajoute à cela les guerres non déclarées, les actes de subversion politique et idéologique menés par les cercles impérialistes pour affaiblir les régimes progressistes en de nombreux pays du monde, on voit alors se dégager à nos yeux une menace à la paix et à la sécurité qu'il ne convient absolument pas de minimiser.

43. Les manœuvres des milieux extrémistes impérialistes contre la politique de paix se trouvent soutenues et, qui plus est, stimulées par les dirigeants chinois. Il y a là aujourd'hui un autre élément important d'aggravation de la tension internationale.

44. Certains milieux pensent que ce que les cercles extrémistes impérialistes entendent faire en intensifiant la course aux armements et en prenant diverses mesures politiques qui rappellent l'époque de la guerre froide, c'est uniquement influencer sur certains événements de la politique intérieure ou parvenir à des buts de même nature. Il n'y a pas plus grande erreur que celle-là. Si tel était le cas, le monde pourrait, dans un proche avenir, pousser un soupir de soulagement. A notre avis, la nouvelle phase de la course aux armements a des causes plus profondes, à savoir les buts des cercles extrémistes d'exercer une pression politique sur les peuples des autres pays, de freiner le progrès et de récupérer leurs positions perdues en appliquant la formule bien connue

<sup>3</sup> Document A/S-11/14, annexe I.

de la politique de force. Nous savons que ce sont là de vaines tentatives qui méritent cependant d'être condamnées, parce qu'elles menacent la paix et la sécurité.

45. Or, à notre époque, le désir le plus ardent de l'humanité et son intérêt primordial vont exactement dans la direction opposée, c'est-à-dire vers la défense de la paix, le renforcement de la sécurité et l'expansion de la coopération. Le Gouvernement de la République populaire hongroise, comme les autres pays de la communauté socialiste, est prêt à travailler avec tous les peuples des pays progressistes et épris de paix et avec tous les gouvernements du monde qui se sont engagés à agir ensemble, conscients de leurs responsabilités pour le destin de leur peuple, pour mettre en œuvre ces objectifs.

46. Mon gouvernement partage l'évaluation des tâches du désarmement contenue dans le mémorandum présenté à l'Assemblée par l'Union soviétique [voir A/35/241] et appuie entièrement l'adoption et la réalisation des propositions soviétiques, qui envisagent des mesures urgentes pour réduire le danger de guerre.

47. Le Gouvernement de la République populaire hongroise juge que sont absolument nécessaires la continuation et l'accélération des négociations portant sur le désarmement, l'adoption de mesures efficaces destinées à juguler la course aux armements et la réalisation d'une sécurité égale à des niveaux d'armement de plus en plus bas.

48. Je désire réaffirmer que mon gouvernement est prêt, de concert avec les autres Etats parties au Traité de Varsovie, à prendre part à des négociations et à assumer des obligations de traité en ce qui concerne la limitation, la réduction et la destruction complète de toutes les formes d'armes, sur la base d'une sécurité et d'une réciprocité égales. Sur cette base, les pays socialistes ont présenté des initiatives portant sur les divers domaines du désarmement.

49. Nous sommes inquiets du fait qu'au Comité du désarmement, à Genève, cette année encore il n'y ait pas eu de progrès appréciables. Le Comité a consacré trop de temps à des questions d'organisation et de procédure. En contradiction complète avec les initiatives des pays socialistes visant à la solution des problèmes de désarmement, certaines puissances occidentales cherchent à éviter d'assumer toute obligation. Si certains membres du Comité du désarmement n'ont pas la volonté politique nécessaire pour résoudre les problèmes qui sont inscrits à l'ordre du jour, il n'y a guère d'espoir de faire des progrès.

50. Mon gouvernement a maintes fois déclaré qu'il attachait une grande importance à la conclusion et à l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)]. Nous ne pouvons que déplorer que la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité<sup>4</sup> n'ait pas abouti aux résultats escomptés. Il nous semble indispensable que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, sans attendre qu'un document final soit adopté de manière formelle, contribuent à respecter les dispositions du Traité, à renforcer son universalité et à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

51. Il ne faut pas non plus remettre à plus tard des questions d'intérêt général telles que l'interdiction de la production d'armes chimiques, la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive et la prévention de la diffusion des armes radiologiques.

52. Nous sommes convaincus qu'il est d'une importance vitale pour le succès des négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement, à Genève et ailleurs, que l'accord SALT-II entre en vigueur. C'est également une condition préalable à la mise en train d'une troisième série de négociations, SALT-III, visant à une considérable réduction des armements stratégiques. Il conviendrait aussi de renoncer à appliquer la décision de l'OTAN relative à l'installation en Europe de nouvelles fusées nucléaires à portée moyenne mais de caractère stratégique.

53. La mise en place de nouvelles fusées nucléaires américaines à portée moyenne dans certains pays d'Europe occidentale menacerait de la manière la plus directe la sécurité de la République populaire hongroise, entre autres. Mon gouvernement appuie entièrement la proposition formulée à ce sujet par l'Union soviétique, qui offre une base utile pour régler ce problème. Nous exprimons l'espoir que les prochaines négociations soviéto-américaines sur la question seront utiles et fructueuses.

54. Il conviendrait de faire également des progrès dans les entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale. Les tactiques de l'OTAN ont poussé ces négociations vers l'impasse. Au moment où les pays socialistes font sans cesse de nouvelles propositions positives, les pays de l'OTAN font la sourde oreille à toutes ces propositions. Malgré cela, nous n'avons pas cessé d'espérer. La réalisation d'un accord mutuel acceptable est une tâche de plus en plus pressante.

55. Le Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, dans sa déclaration du 15 mai dernier [voir A/35/237-S/13948], a complété par des éléments nouveaux les propositions faites auparavant par les pays socialistes. Chacune de ces mesures a pour but de réduire la tension internationale et de favoriser la paix et la sécurité. Nous regrettons, compte tenu de l'importance de cette cause, que ceux auxquels cette proposition s'adresse fassent preuve d'un manque d'intérêt que rien ne justifie.

56. La République populaire hongroise continue d'accorder une attention particulière à la sécurité et à la coopération en Europe. Elle cherche systématiquement à faire en sorte que, sur la base de l'Acte final d'Helsinki<sup>5</sup>, ses relations avec tous les pays du continent se développent. C'est dans cet esprit que se prépare la rencontre à Madrid des représentants des Etats signataires de l'Acte final. Pendant la phase préparatoire de cette réunion, la diplomatie hongroise a fait, par l'intermédiaire des relations bilatérales, toute une série de nouvelles propositions dont le but est de renforcer la confiance et la coopération entre les peuples de l'Europe. Nous pensons qu'il conviendra, à Madrid, de

<sup>4</sup> Tenue à Genève du 11 août au 7 septembre 1980.

<sup>5</sup> Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1<sup>er</sup> août 1975.

concentrer l'attention sur les questions d'intérêt commun. Il est inadmissible que certains milieux occidentaux profitent, une fois de plus, de cette rencontre pour mener une propagande contre les pays socialistes et pour aggraver la situation comme on en voit déjà la preuve. Les intérêts des peuples des pays signataires de l'Acte final d'Helsinki ne sauraient être servis, si Madrid offrait la possibilité de déclencher une campagne de calomnies et de présenter de manière agressive des problèmes qui sont sans rapport avec cette conférence. Il faut que règne un esprit constructif et qu'il y ait des propositions positives.

57. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire hongroise, conformément à leurs intérêts nationaux, font tout pour mettre en œuvre les propositions faites par les Etats parties au Traité de Varsovie, dans la poursuite du processus de sécurité et de coopération en Europe. Nous estimons que le succès de la réunion de Madrid serait favorisé de beaucoup si l'on y prenait la décision de convoquer une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, en fixant la date, la procédure et l'ordre du jour de la première étape. Une telle décision exercerait une influence bénéfique sur l'atmosphère de toutes les instances où l'on parle de désarmement.

58. La position de mon gouvernement à l'égard des conflits et des foyers de crises qui enveniment le climat international n'a pas changé. En demandant avec insistance l'élimination des causes des situations de crises, nous réaffirmons notre solidarité avec les peuples qui luttent pour le progrès, l'indépendance nationale et l'autodétermination, contre l'oppression coloniale et néocoloniale et les visées néocolonialistes, et nous appuyons la lutte de ces peuples. C'est dans cet esprit que nous nous prononçons à l'égard de la situation en Afrique australe, à l'égard de la politique d'*apartheid*, des questions de Chypre et du Sahara occidental et du processus révolutionnaire en Amérique latine. Alors que je n'entends pas répéter notre position sur chacune de ces questions, il est indispensable d'exprimer notre point de vue sur certains sujets qui exercent une influence toute particulière sur la scène politique mondiale.

59. Je crois que tout le monde se rend compte, maintenant, que les accords de Camp David — l'arrangement séparé égypto-israélien — n'ont rien résolu et ont mené à une impasse. Nous estimons que, pour régler d'une façon générale et équitable la crise du Moyen-Orient, il est indispensable qu'Israël retire totalement ses troupes des territoires arabes occupés. Il faut garantir les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit de créer son propre Etat; il convient aussi de garantir la sécurité de tous les pays de la région. Nous condamnons la décision d'Israël d'annexer Jérusalem. Nous appuyons les résolutions de la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée sur la question de Palestine et nous demandons avec insistance leur entière application.

60. La victoire des forces populaires en Afghanistan en 1978, puis le cours pris par la situation en Iran ont altéré la situation au Moyen-Orient. Pour recouvrer leur position perdue, les milieux de l'extrémisme impérialiste emploient tous les moyens, depuis l'ingérence patente dans les affaires intérieures des autres Etats, en passant

par le boycottage économique et le recours à des sanctions, jusqu'à la fourniture d'armes aux forces contre-révolutionnaires complotant à l'étranger contre le gouvernement légitime.

*M. Kamanda wa Kamanda, vice-président, prend la présidence.*

61. De l'avis du Gouvernement de la République populaire hongroise, la solution de la situation dans ce pays réside dans la cessation de l'ingérence des forces réactionnaires étrangères. L'adoption des propositions faites pour un règlement, le 14 mai dernier, par le Gouvernement afghan ferait disparaître la tension qui règne autour de l'Afghanistan et permettrait de mettre en œuvre les plans progressistes du gouvernement, en tenant pleinement compte des traditions religieuses et historiques du pays. Mon gouvernement juge inadmissible que, sous prétexte de l'aide militaire soviétique accordée à l'Afghanistan, les milieux extrémistes impérialistes se livrent à une attaque générale contre la détente et la coopération internationales. Les calomnies dirigées contre l'Union soviétique sont destinées à camoufler un plan bien connu élaboré depuis longtemps.

62. Le problème le plus important de l'Asie du Sud-Est découle de la politique expansionniste et de grande puissance du Gouvernement chinois. L'agression de la Chine contre le Viet Nam, sa menace de « donner une nouvelle leçon », ses activités de subversions dirigées contre les régimes progressistes de la région et son ingérence ouverte ont accru la tension dans la région.

63. Malgré les visées de l'extérieur, la vie du peuple kampuchéen s'améliore peu à peu; on sent déjà les résultats du travail créateur d'édification de la société nouvelle. Le peuple du Kampuchea, qui a vécu une grande tragédie, s'est regroupé encore davantage autour du Conseil populaire révolutionnaire. Cela trouve un écho favorable parmi les forces progressistes. La reconnaissance et l'acceptation de la réalité, la reconnaissance internationale du seul représentant légitime du peuple kampuchéen et sa participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies contribueraient grandement à améliorer la situation tendue qui règne actuellement. Le fait que le siège du Kampuchea populaire reste occupé par la clique génocide de Pol Pot, qui ne représente personne, ne peut que nuire au prestige de notre organisation mondiale.

64. Pour rétablir la paix et la tranquillité dans la région de l'Asie du Sud-Est, 13 Etats Membres de l'Organisation, y compris la Hongrie, ont proposé [voir A/35/193] de faire inscrire à l'ordre du jour de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale un point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est » [point 119].

65. Les événements qui se sont déroulés récemment en Corée du Sud ont une fois de plus attiré l'attention sur le problème coréen, qui attend depuis longtemps sa solution. Mon gouvernement n'a jamais cessé d'estimer qu'il convient de retirer toutes les forces étrangères qui se trouvent dans la péninsule coréenne et de contribuer à la réunification pacifique des deux parties de ce pays. Nous appuyons les propositions de la République démocratique populaire de Corée formulées dans ce sens.

66. Il y a 20 ans, l'Assemblée générale adoptait l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Depuis lors, à la suite de la lutte tenace des pays socialistes, des mouvements de libération nationale et d'autres forces progressistes, un grand nombre de pays se sont libérés du joug colonial et sont venus prendre leur place dans la communauté des nations; parmi eux se trouvent maintenant le Zimbabwe et Saint-Vincent-et-Grenadines, qui viennent d'être admis comme Etats Membres de l'Organisation. Au nom de mon gouvernement, je souhaite la bienvenue à ces pays et je me félicite de cette nouvelle manifestation de l'élimination du système colonial et du succès de la lutte de libération nationale. Nous leur souhaitons plein succès.

67. A notre avis, l'anniversaire de la Déclaration impose aux Etats Membres l'obligation d'adopter de concert des mesures encore plus efficaces pour éliminer, une fois pour toutes, les séquelles du colonialisme, et assurer le droit à l'autodétermination à tous les peuples.

68. Malgré les succès indéniables qui ont été obtenus il reste encore beaucoup à faire. Après la proclamation de l'indépendance du Zimbabwe, la situation intolérable qui règne en Namibie est devenue plus choquante encore. Nous condamnons les machinations de l'Afrique du Sud qui visent à retarder l'octroi de l'indépendance à la Namibie et à installer un régime fantoche, docile aux intérêts néocolonialistes. Mon gouvernement demande avec insistance l'octroi de l'indépendance à la Namibie, conformément aux résolutions des Nations Unies et de l'OUA. Mon gouvernement estime que la South West Africa People's Organization [SWAPO] est le seul représentant légitime du peuple namibien et lui accorde son soutien dans sa lutte pour l'indépendance.

69. La République populaire hongroise souhaite ardemment que la coopération économique internationale se développe sans entrave, favorise la jouissance pleine et entière des avantages offerts par la division internationale du travail pour l'amélioration du bien-être des peuples et aide à la coexistence pacifique de pays dotés de systèmes sociaux différents.

70. Nous regrettons que la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement se soit soldée par un échec, en raison de l'attitude négative de certains pays. La restructuration des relations économiques internationales, sur une base démocratique et équitable, et la disparition des obstacles qui entravent le développement de la coopération économique sont des tâches qui n'ont rien perdu de leur acuité. Les intérêts de l'humanité tout entière et la situation économique particulièrement difficile de nombreux pays en développement exigent des efforts dans ce sens.

71. Au cours de la présente session, mon pays fêtera le vingt-cinquième anniversaire de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Tout au long de ce quart de siècle, mon pays n'a cessé d'agir conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte et d'aider l'Organisation à remplir, dans toute la mesure possible, sa tâche essentielle qui est le maintien de la paix et de la sécurité.

72. Nous estimons qu'en grande partie l'Organisation des Nations Unies a accompli sa mission, mais nous sommes convaincus que son rôle peut encore être accru dans la solution des problèmes internationaux. Nous

avons une grande estime pour l'activité du Secrétaire général dans le renforcement de l'efficacité de notre organisation mondiale.

73. De l'avis de mon gouvernement, la Charte des Nations Unies a énoncé des normes du comportement des Etats, des règles de la coexistence entre les nations et une procédure à appliquer contre ceux qui violent la Charte, qui sont encore valables aujourd'hui. Nous sommes convaincus que cette loi fondamentale, soigneusement élaborée et équilibrée de la communauté des nations, n'exige aucun changement. Le renforcement du rôle des Nations Unies que souhaite la majorité des Etats Membres peut être assuré par la mise en œuvre plus complète des possibilités prévues dans la Charte et du strict respect de ses dispositions. La solution des problèmes complexes de la politique mondiale qui se présentent à nous exige, en même temps, une intensification de la coopération entre les Etats Membres, le respect mutuel des intérêts, une attitude de compréhension à l'égard des préoccupations des autres et la recherche active de solutions.

74. Je me suis ainsi efforcé de faire le bilan de la position de mon gouvernement à l'égard de la situation internationale actuelle, de dégager les tâches les plus urgentes et de formuler nos considérations sur la possibilité de les mener à bien. La délégation hongroise s'efforcera d'œuvrer dans cet esprit au cours de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

75. M. FREITAS do AMARAL (Portugal) [interprétation de l'anglais<sup>4</sup>]: Je voudrais commencer par adresser à M. von Wechmar mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. C'est avec une profonde satisfaction et une pleine confiance — inspirées par ses qualités bien connues et sa grande expérience diplomatique — que nous voyons le représentant de la République fédérale d'Allemagne, pays d'Europe occidentale avec lequel le Portugal maintient des liens étroits de coopération et d'amitié et auquel il est lié par la culture, la géographie et l'histoire, présider les débats de cette session.

76. Je voudrais également exprimer notre admiration à son prédécesseur, M. Salim, de la République-Unie de Tanzanie, pays avec lequel nous avons également des relations chaleureuses et amicales, pour la manière remarquable avec laquelle, au cours de l'année écoulée, il a présidé avec grande efficacité et distinction quatre sessions de l'Assemblée générale.

77. Enfin, je me réjouis de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de son plus jeune Membre, Saint-Vincent-et-Grenadines, dont nous félicitons chaleureusement le peuple et le gouvernement. Nous espérons que nos délégations pourront bientôt établir des liens de coopération fructueuse.

78. Une fois de plus, l'Assemblée générale se réunit pour examiner et analyser les problèmes qui frappent le monde et pour essayer de trouver des solutions nous permettant de surmonter les graves obstacles qui entravent la voie de la paix et du progrès auquel nous aspirons tous.

<sup>4</sup> L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.



79. La gravité des questions auxquelles nous sommes confrontés et de certaines situations qui mettent en danger notre sécurité collective a déjà été mentionnée par les orateurs qui m'ont précédé. Nous partageons ces préoccupations et nous sommes conscients des responsabilités qui incombent à nos gouvernements, ainsi que des tâches difficiles auxquelles doit faire face l'Assemblée générale.

80. Il est cependant satisfaisant de pouvoir commencer en relevant parmi les événements survenus cette année un certain nombre de choses encourageantes et positives. Parmi celles-ci, il convient de mentionner tout d'abord l'indépendance du Zimbabwe. Je voudrais rendre un hommage particulier à ceux qui ont contribué, par leurs efforts et leur persévérance, à la solution d'un grave problème qui durait depuis près de 20 ans : à tous les Etats de première ligne, en particulier au Mozambique, pour l'esprit de solidarité et de sacrifice dont ils ont fait preuve tout au long de cette épreuve; au peuple du Zimbabwe et à ses dirigeants, pour le courage et la ténacité qu'ils ont manifestés durant la lutte pour l'indépendance et pour l'exceptionnelle maturité politique et l'esprit patriotique dont ils font preuve depuis que la paix a été réalisée; enfin au Royaume-Uni dont le sens historique profond a été une fois de plus démontré par l'initiative qu'il a prise et la manière dont il a mené à bien les entretiens de Lancaster House. Je voudrais exprimer l'espoir que, une fois les blessures de la guerre guéries, le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe réussiront dans leurs efforts de reconstruction nationale et d'édification d'une société harmonieuse, non discriminatoire et tolérante qui permettra à son peuple de connaître un avenir prospère.

81. Je voudrais également exprimer ma satisfaction devant une autre conclusion heureuse : la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à Genève. Le Portugal, qui a suivi de près les longues négociations, à cette conférence, espère que les progrès récemment obtenus dans des questions que nous jugeons d'importance primordiale, comme la délimitation de la zone exclusive économique, la protection des ressources biologiques se trouvant au-delà de la ligne de 200 milles, la réglementation de la recherche scientifique et la protection d'objets d'intérêt archéologique et historique, seront reflétés de manière appropriée dans le texte final de la convention. L'adoption longtemps attendue de la convention sur le droit de la mer représentera sans aucun doute l'une des plus grandes réalisations des Nations Unies.

82. La nature quasiment universelle de l'Assemblée générale constitue une preuve indéniable que, malgré toutes les différences d'intérêts et parfois les hostilités mêmes qui séparent les peuples du monde, nous sommes tous prêts à persévérer dans la voie du dialogue. En fait, nous devons reconnaître honnêtement que l'institutionnalisation du dialogue qui a été rendue possible par l'Organisation des Nations Unies est sans aucun doute l'une des contributions les plus précieuses à la cause de la paix. Cependant, la préservation et la poursuite de ce dialogue exigent de la part de tous les gouvernements un respect infaillible des règles et des principes sur lesquels se fondent les relations internationales et la coopération entre les Etats.

83. Or, que constatons-nous dans le monde aujourd'hui ? Nous voyons des Etats Membres de l'Organisation méconnaître ou défier le droit international ainsi que les principes mêmes de la Charte; certains, en invoquant les prétextes les plus douteux, interviennent de manière flagrante dans les affaires intérieures d'autrui, violant leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Nous voyons d'autres Etats refuser de coopérer avec l'Organisation et ne tenir aucun compte de ses recommandations et résolutions, même de celles qui, aux termes de la Charte, ont un caractère contraignant. Enfin, nous en voyons encore d'autres qui foulent aux pieds des principes établis depuis longtemps, à savoir ceux de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

84. Un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies détient depuis près d'un an des diplomates d'un autre pays comme otages, malgré les appels pressants de cette organisation et la décision de la Cour internationale de Justice du 24 mai 1980<sup>1</sup>, exigeant qu'il soit mis fin immédiatement à cette situation. Une telle attitude, en plus de représenter une violation flagrante du droit international et un affront grave aux droits de l'homme des détenus, sape les bases mêmes des relations pacifiques entre les Etats et menace l'instrument qui rend ces relations possibles : la diplomatie. Il est impérieux que les dirigeants de l'Iran comprennent bien qu'en essayant de blesser un pays contre lequel ils prétendent avoir des griefs ils mettent surtout en danger l'image internationale de l'Iran et les règles qui gouvernent les relations entre les Etats; je dirais même qu'ils mettent en danger les pays les plus faibles dont la sécurité repose essentiellement sur le respect du droit international.

85. D'autre part, certains Etats, mus par des objectifs de toute évidence hégémonistes, n'hésitent pas à violer les frontières de voisins sans défense, à occuper leur territoire et à opprimer leurs peuples par la force des armes, malgré les appels répétés lancés par la communauté internationale pour qu'ils se retirent. L'agression soviétique contre l'Afghanistan se poursuit sans interruption depuis près d'un an, bien qu'elle ait été condamnée par l'énorme majorité de la communauté internationale.

86. Cet acte de force illégal et effroyable est une brèche sérieuse ouverte dans les principes de notre organisation, brèche qui mine dans son ensemble le processus de détente que nous avons si laborieusement cherché à promouvoir.

87. La détente est, par essence, globale et indivisible et elle est bien établie dans l'Acte final d'Helsinki; elle est globale parce que les Etats qui participent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont le devoir de respecter l'Acte final, même vis-à-vis des Etats non signataires; elle est indivisible parce que, la détente reposant sur la confiance mutuelle, il n'est pas possible de faire semblant de la respecter dans certains domaines en la violant dans d'autres. La détente est en fait un processus dynamique nourri par l'attitude convenable des Etats et, pour cette raison même, elle est susceptible de progresser ou de régresser.

<sup>1</sup> *Personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran, arrêt, C.I.J. Recueil 1980, p. 3.*

88. A cet égard, je voudrais ajouter que la position de mon pays — position qu'il continuera de maintenir pendant la deuxième session d'évaluation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Madrid — est que tous les Etats participants devraient montrer l'appui sincère de leur gouvernement à l'égard de la détente non pas par de simples déclarations d'intention, mais par des attitudes claires et des actes concrets, car sans un climat de confiance mutuelle, la véritable détente ne sera jamais possible.

89. En ce moment même, deux pays frères, tous deux non alignés et partageant la même religion, l'Iran et l'Iraq, luttent l'un contre l'autre dans une guerre ouverte. Malgré les efforts entrepris par la Conférence islamique, le Secrétaire général, le Conseil de sécurité et d'autres, ils n'ont pas encore posé les armes pour chercher à résoudre leur différend par le dialogue. Le Gouvernement portugais lance un appel pressant à ces deux pays pour qu'ils cherchent une solution négociée à leur conflit, lequel ne fait qu'accroître la menace qui pèse sur la paix et la sécurité, depuis tant d'années latente dans la situation qui règne au Moyen-Orient.

90. L'Assemblée générale est bien au courant de la position de mon gouvernement sur la question du Moyen-Orient. Nous pensons que le problème de cette région ne pourra être résolu que si l'on parvient à une solution générale qui respecte le droit de tous les Etats de la région à une existence sûre, tout en garantissant au peuple palestinien le droit à l'autodétermination.

91. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, cela suppose que les parties concernées, en particulier Israël et l'OLP, prennent les mesures qui feront qu'il sera finalement possible de mettre fin au manque de confiance mutuel qui, pour le moment, empêche de réaliser quelque progrès que ce soit dans la voie de la paix.

92. Les Palestiniens et les autres peuples arabes doivent accepter le fait que l'Etat d'Israël est une réalité indiscutable et que ses aspirations légitimes à la sécurité doivent être reconnues et respectées. Israël, pour sa part, doit comprendre que son droit à être Etat ne lui permet pas de nier ce même droit au peuple palestinien. Cela ne peut pas non plus justifier la violation des frontières d'autres Etats, tel le Liban martyr, ou l'occupation illégitime de territoires étrangers.

93. Comme le problème du Moyen-Orient, bien d'autres situations qui sont cause de tension régionale et internationale grave ne pourront être réglées que grâce à un dialogue ouvert et patient, établi sans condition préalable et avec la participation de toutes les parties intéressées.

94. Je voudrais brièvement mentionner quelques exemples auxquels nous pensons tous, sans aucun doute; tout d'abord, la Namibie, problème dont la solution, nous l'espérons, sera positivement influencée par l'exemple du Zimbabwe. La délégation portugaise comprend et partage la préoccupation de la communauté internationale, en particulier celle des pays africains, comme l'Angola, concernant les obstacles qui, jusqu'à présent, ont empêché l'application du plan des Nations Unies visant à résoudre ce problème. Nous pensons cependant que les longues négociations lancées par les cinq pays occidentaux, et que les Nations Unies ont poursuivies laborieusement, ont créé maintenant les

conditions irréversibles qui bientôt amèneront la Namibie à l'indépendance à laquelle son peuple a droit.

95. Je pense également à la pratique intolérable de l'*apartheid*, que le Portugal a condamnée dans le passé et continue de condamner aujourd'hui. Ici encore, aussi inacceptable que puisse être cette pratique, nous sommes confrontés à un problème qui ne pourra être réglé que par un long processus débouchant sur la transformation de la société sud-africaine, processus que la communauté internationale devrait encourager et favoriser.

96. Je voudrais également rappeler la question de l'autodétermination du Sahara occidental, à laquelle il n'y aura pas de solution juste et durable si les aspirations et les intérêts légitimes de toutes les parties impliquées ne sont pas pris en compte.

97. Je voudrais pour terminer soulever la question de Chypre, bien qu'il s'agisse d'un problème de caractère différent. A ce propos, ma délégation voudrait profiter de cette occasion pour dire combien elle se félicite de la reprise des pourparlers intercommunautaires, fait intervenu grâce aux efforts incessants et inlassables du Secrétaire général.

98. Sans aucun doute, tous ces processus sont lents par nécessité; ils demandent de la patience, de la persévérance et de la clairvoyance de la part de tous les participants.

99. Cela est également valable pour une question inscrite à l'ordre du jour et qui concerne plus particulièrement mon pays: la question du Timor oriental [point 85], sur laquelle mon gouvernement a publié le 12 septembre un communiqué<sup>a</sup> qui définit clairement la position du Portugal.

100. Nous n'avons aucune prétention sur le territoire du Timor oriental; nous continuons cependant à être unis par les liens de solidarité humaine qui existent entre nos peuples, liens qui ont été forgés au long d'un chapitre de l'histoire aujourd'hui terminé, mais qui, nous le pensons, a laissé un profond legs culturel existant encore aujourd'hui.

101. La question du Timor oriental est extrêmement délicate, comme l'indique l'attitude de la communauté internationale, qui a insisté pour qu'elle soit réglée conformément au principe de l'autodétermination. Le Portugal ne peut ni ne veut renoncer à ses responsabilités à l'égard du peuple timorais; c'est pourquoi il a annoncé un plan d'action qui sera rapidement mis en œuvre. Cependant, nous nous sentons autorisés à insister ici sur le fait qu'il est fondamental qu'une solution à ce problème soit trouvée dans le cadre des Nations Unies. A cet égard, mon pays est également prêt à coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et toutes les parties intéressées pour la recherche d'une solution acceptable pour la communauté internationale et conforme aux principes consacrés par la Charte et les résolutions pertinentes. En raison de leur urgence particulière, nous devons dire combien nous préoccuperont les problèmes humanitaires qui découlent de la situation au Timor oriental. Nous espérons que par le jeu des négociations, que nous sommes prêts à engager, ces problè-

<sup>a</sup> Voir document A/C.4/35/2.

mes pourront commencer à être étudiés comme il convient et finalement résolus.

102. Je voudrais à présent faire quelques brèves observations sur la question du désarmement. A sa dixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a recommandé par le consensus à l'établissement duquel mon pays a participé, les priorités à respecter dans le processus du désarmement [voir résolution S-10/2]. Nous pensons néanmoins que toutes les mesures pertinentes doivent respecter la sécurité des Etats de telle sorte que leur sécurité ne soit pas amoindrie et qu'ils continuent à jouir du même niveau de sécurité. C'est pour cette raison que les problèmes du désarmement doivent être envisagés au niveau mondial, afin de tenir compte dans toute la mesure possible des différences structurelles qui existent au départ entre les forces armées des Etats militairement les plus puissants.

103. La promotion du respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans aucune discrimination fondée sur la race, le sexe, la langue ou la religion, représente l'un des objectifs les plus importants de la communauté internationale. Le Gouvernement portugais attache la plus grande importance au respect de cet objectif, comme l'attestent notre adhésion aux principaux instruments internationaux concernant les droits de l'homme et les positions que nous avons adoptées dans toutes les instances où ce sujet a été discuté, en particulier à la Commission des droits de l'homme, dont nous avons le privilège d'être membre.

104. Le Portugal continuera à défendre les droits civils et politiques, que nous considérons comme les principes et les valeurs les plus élevés d'une civilisation qui ne devrait pas, d'autre part, ignorer les droits économiques, sociaux et culturels — aspects inséparables de la même réalité. Malheureusement, il existe encore bien des circonstances dans lesquelles les droits de l'homme de populations entières sont systématiquement bafoués et niés et des peuples condamnés à la répression la plus implacable, à la faim ou à l'exil forcé, victimes d'idéologies prétendument libératrices qui, en fin de compte, ne font qu'engendrer l'oppression la plus inhumaine. Cette situation aberrante a donné lieu à la création d'un courant toujours plus important de réfugiés qui est devenu l'un des plus graves fléaux de notre époque; ce phénomène, bien que particulièrement évident en Asie du Sud-Est, se manifeste aussi d'une façon dramatique dans d'autres parties du monde.

105. Nous pensons qu'il est erroné de ne pas tenir compte et de l'origine politique de ces exodes et des problèmes qu'ils provoquent à leur tour en mettant en danger la prospérité de ceux qui ouvrent leurs portes aux réfugiés. Nous nous devons d'insister sur le fait qu'il s'agit là d'une subversion inacceptable de l'ordre international et que, si nous ne redressons pas immédiatement cette situation, une grave menace pourra alors peser sur la paix.

106. Cependant, d'autres problèmes se profilent encore à l'horizon. Je pense en particulier aux conséquences sérieuses pour les générations futures des graves privations qui touchent toujours de grands secteurs de l'humanité aujourd'hui dans les domaines de l'alimentation, de la santé, du logement, de l'éducation et de l'emploi. C'est certainement des domaines où le travail

en cours, dans le cadre du système des Nations Unies, peut et doit revêtir une dimension réellement universelle. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'éviter des résultats tels que ceux qui ont découlé de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée tenue récemment. D'une part, nous considérons que l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement est en soi un fait très positif mais, d'autre part, c'est avec une grave préoccupation que nous avons vu qu'il n'avait pas été possible d'arriver à un consensus concernant les négociations globales.

107. Je voudrais également insister sur le fait que la dichotomie à laquelle a été réduite le dialogue Nord-Sud — c'est-à-dire pays développés contre pays en développement — n'a guère aidé à surmonter les difficultés que connaît aujourd'hui la communauté internationale et ne correspond même pas à la réalité devant laquelle nous nous trouvons. Comme il y a parfois des différences importantes dans les richesses et les niveaux de développement économique et technique des pays développés eux-mêmes — sans parler de la diversité de leurs propres systèmes économiques et sociaux — il existe aussi des différences considérables qui séparent entre eux les pays en développement.

108. Nous pensons qu'il y aurait beaucoup à gagner si l'on tenait dûment compte des conditions réelles qui existent aujourd'hui; reconnaître ce fait serait profitable pour tous, car cela permettrait un partage plus équitable des efforts par tous et une distribution plus appropriée des ressources disponibles. Mon pays, qui se trouve à une étape intermédiaire de son développement économique et technique et qui est à la fois donateur et bénéficiaire de l'assistance, ressent ce problème de manière particulièrement aiguë. Nous comprenons parfaitement les exigences des pays en développement parce que nous connaissons nous-mêmes ces problèmes; mais nous sommes aussi conscients des difficultés qui découlent de la crise économique internationale actuelle, qui ne permet pas de répondre immédiatement et pleinement à ces problèmes.

109. Malgré ses propres problèmes, le Portugal a néanmoins assumé ses responsabilités et essayé de contribuer aux efforts communs visant à aider les secteurs de l'humanité les plus nécessiteux.

110. Mon pays a toujours estimé que ce n'était que par le dialogue constructif et la coopération dans la recherche des objectifs communs qu'il était possible de remporter la bataille du développement. Notre candidature à la Communauté européenne se fonde sur le fait que nous nous identifions aux pays qui la composent, car nous partageons leur engagement à l'égard d'une société libre et démocratique; mais nous voyons également en cela un moyen de surmonter les problèmes de développement que nous connaissons.

111. Cette solidarité, enracinée ainsi dans des facteurs politiques, culturels et géoéconomiques, n'exclut pas pour autant d'autres liens et affinités profonds, tels que, par exemple, ceux qui nous relient aux pays dont le portugais est la langue officielle et aux autres pays non européens avec lesquels nous avons créé des liens très étroits tout au long de notre histoire de nation maritime et parmi lesquels vivent d'importantes communautés

d'origine portugaise dont mon gouvernement et mon pays sont fiers à juste titre.

112. Le rôle le plus important de l'Organisation des Nations Unies consiste à favoriser la compréhension entre les peuples et à renforcer la solidarité qui devrait nous unir; dans un monde qui a les moyens de se détruire lui-même, cette solidarité devrait avoir la priorité sur les intérêts qui sont égoïstes et éphémères quand on les compare avec la survie même de la race humaine. Mon pays est persuadé que si tel était notre objectif commun, nous pourrions surmonter les difficultés que connaît aujourd'hui la communauté internationale. La meilleure arme que nous possédions pour ce faire est le principe du règlement pacifique des différends et conflits, par le dialogue et la conciliation. C'est le respect sans faille de ce principe qui a toujours guidé notre comportement à l'Organisation des Nations Unies et inspiré notre travail au Conseil de sécurité.

113. Nous sommes persuadés que l'homme a les moyens de se libérer lui-même de toutes les oppressions et de toutes les aliénations auxquelles il est soumis. Nous sommes persuadés que nous pouvons unir nos efforts pour surmonter la misère, la faim, la maladie, la guerre, pour qu'ensemble nous puissions tracer la voie de la paix, du progrès, de la liberté et de la justice.

114. Mais, avant tout, nous croyons que l'histoire se dirige d'une manière inexorable vers la conquête de la liberté, et que l'évolution de l'humanité restera marquée par des progrès dans la direction de la libération définitive des individus et des sociétés.

115. M. BANGUI (République centrafricaine) : Depuis San Francisco, il y a 35 ans, l'Assemblée générale, mue par sa volonté de paix, s'interroge chaque année sur l'avenir de l'humanité, afin de trouver, dans un esprit de concertation, des solutions aux multiples et complexes problèmes qui assaillent le monde. C'est aussi l'occasion de réfléchir sur le devenir de notre organisation, sur sa mission, le sens de ses responsabilités dans son rôle de gardienne de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que sur les moyens de son action en vue d'assurer son efficacité.

116. C'est la raison fondamentale de la présence dans cet hémicycle d'éminentes personnalités politiques, venues de tous les coins du globe apporter, chacune à sa manière et avec conviction, sa contribution à une œuvre collective qui engage la responsabilité de toutes les nations, grandes ou petites, riches ou pauvres, dans une communauté d'intérêts divergents mais complémentaires, en définitive.

117. Mais les nombreuses interrogations que se pose l'Assemblée générale, à cette occasion, demeurent souvent sans réponses adéquates, faute de courage, de volonté politique et d'engagement ferme et résolu de la part de certains Etats Membres. Une telle situation nuit à l'efficacité de l'action de l'Organisation des Nations Unies, ternit sa réputation et son image de marque.

118. La vocation première de notre organisation étant de rechercher des voies toujours nouvelles permettant à la communauté internationale de réduire les conflits et les tensions qui secouent le monde, nous estimons que tout doit être mis en œuvre en vue de la réalisation des buts et principes permanents de la Charte.

119. Aussi, mon premier mot est-il pour transmettre les chaleureux vœux de plein succès et de réussite totale que Son Excellence M. David Dacko, président de la République centrafricaine, qui a toujours témoigné une foi et une confiance totales dans les destinées de l'Organisation des Nations Unies, adresse à cette assemblée.

120. Cela étant, je voudrais adresser au Président de l'Assemblée, M. von Wechmar, de la République fédérale d'Allemagne, les sincères félicitations de la délégation à l'occasion de son élection unanime et lui dire combien elle est heureuse de le voir diriger nos travaux pendant les présentes assises. Les motifs de satisfaction que nous éprouvons à cette occasion vont au-delà des éminentes qualités de diplomate averti que nous lui connaissons; ils se fondent également sur l'amitié sincère et les liens de coopération qui unissent la République fédérale d'Allemagne et la République centrafricaine, tant au plan bilatéral que dans le cadre de la Communauté européenne. Je suis d'ores et déjà convaincu que sa grande expérience de l'Organisation lui permettra de s'acquitter avec succès de sa délicate mission.

121. Je voudrais aussi rendre un hommage bien mérité à l'ambassadeur Salim Ahmed Salim, pour le brio remarquable avec lequel il a dirigé les travaux des quatre dernières sessions de l'Assemblée générale. Le satisfecit qui lui a été décerné à l'unanimité ici nous remplit de fierté et fait honneur, par-delà la République-Unie de Tanzanie, sa patrie, à l'Afrique tout entière.

122. Quant au Secrétaire général, l'infatigable apôtre de la paix dont les mérites sont bien connus de tous, je voudrais l'assurer du soutien total de mon gouvernement dans son action souvent difficile et délicate et ses efforts inlassables en faveur de l'application et du renforcement des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

123. Par ailleurs, je tiens à saluer avec fierté et ardeur l'entrée cette année dans la grande famille des Nations Unies de deux nouveaux Membres, la République du Zimbabwe et Saint-Vincent-et-Grenadines, auxquels j'adresse, au nom de mon pays, les fervents vœux de succès dans leur immense tâche de reconstruction et d'édification nationales.

124. L'admission d'un nouveau Membre dans le concert des nations est toujours un événement important qui témoigne de la vitalité de notre organisation et renforce en même temps sa vocation d'universalité; c'est un signe encourageant de l'affirmation du rayonnement de ses nobles idéaux.

125. Au moment où s'ouvre la trente-cinquième session, la situation internationale nous paraît particulièrement préoccupante et constitue une source d'inquiétudes : les conflits et les tensions entre les Etats continuent de s'accroître; la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale, qui sont des principes sacrés, ne cessent d'être violées. Nous constatons, à l'évidence, que peu de progrès ont été réalisés dans l'évolution et la démocratisation des relations internationales.

126. Quant à la situation économique mondiale, elle paraît figée dans un immobilisme déconcertant qui lance un défi à l'imagination humaine, si fertile et prodigieuse en d'autres domaines, pour trouver des solutions hardies à la grave crise de structure qui ébranle l'économie internationale.

127. C'est à cette analyse, à cette méditation, que doit se livrer l'Assemblée générale au cours de la présente session afin de répondre plus efficacement aux exigences des temps nouveaux.

128. Il y avait déjà longtemps que les menaces de la guerre froide s'étaient dissipées et avaient échappé à notre vision globale des préoccupations; nous étions libérés momentanément du cauchemar d'un cataclysme, à la faveur des accords conclus en dépit de l'existence ou de la persistance de quelques tensions locales ou régionales. Helsinki avait eu lieu, les accords SALT-I et SALT-II ont été signés entre les deux superpuissances, apportant ainsi, dans l'espoir qu'ils ont suscité, une lueur dans le ciel nuageux de la politique internationale. Mais voilà que se profilent en filigrane, au travers des foyers de conflit qui s'allument çà et là, un regain de tension dans les relations internationales, entretenant un climat de guerre froide qui crée la suspicion, la méfiance, l'inquiétude et la crainte, génératrices d'incompréhension, elle-même source de conflits qui opposent souvent les peuples et les nations.

129. Ce retour en force de la guerre froide et ce climat d'affrontement tendent au renforcement des blocs militaires, au développement et à la prolifération des armes nucléaires. La dégradation et la détérioration précipitées de la situation mondiale actuelle n'incitent guère à l'optimisme. L'Organisation des Nations Unies, dont la responsabilité première est de garantir la paix et la sécurité internationales, doit tout mettre en œuvre pour restaurer la confiance et la détente dans les rapports entre les Etats afin de conjurer la menace d'une conflagration générale qui plane sur le monde.

130. Qu'on me permette maintenant de me livrer à un examen attentif des foyers de tension et de conflit dont j'ai parlé plus haut et qui ne cessent d'être une source de profonde inquiétude pour mon gouvernement.

131. En Afrique, la République centrafricaine est sérieusement préoccupée, particulièrement par la poursuite des combats meurtriers au Tchad, pays voisin et frère qui, depuis plusieurs années, vit les affres de la guerre civile. Les nombreuses pertes en vies humaines, les grandes souffrances de la population et les importantes destructions ne peuvent laisser insensible. Devant cette situation, ma délégation déplore les interventions étrangères et africaines menées dans le dessein de diviser le pays et condamne toute exploitation de crise ainsi que toute tentative de domination égoïste au détriment des intérêts du peuple tchadien.

132. La République centrafricaine, pour sa part, continuera de soutenir les efforts entrepris au sein de l'OUA et par tous les pays épris de paix et de justice, afin de mettre un terme aux combats fratricides dans ce pays. Mon gouvernement est persuadé que le retour d'une paix véritable au Tchad ne saurait se faire sans une entente entre toutes les parties et la réconciliation nationale. Il est disposé, dans la mesure de ses moyens et possibilités, à contribuer à une solution véritable et rapide du problème.

133. En Afrique du Nord, le conflit du Sahara occidental, par son développement, risque de devenir international et d'embraser cette sous-région. Il s'est par ailleurs, jusqu'à présent, révélé hautement préjudiciable à la bonne entente et à la cohésion des pays africains.

134. La République centrafricaine souhaite qu'une solution puisse y être rapidement trouvée et s'associe pleinement à tous les efforts qui sont entrepris afin de ramener la paix dans cette partie du continent.

135. En Afrique australe, les manœuvres dilatoires du Gouvernement raciste de Pretoria, qui ont jusqu'à présent empêché l'accomplissement du mandat du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et retardé l'accession du Territoire à la souveraineté nationale, sont vouées à l'échec car ma délégation considère que l'indépendance de ce territoire, sous la conduite de la SWAPO, est inéluctable.

136. La République centrafricaine voudrait ici, une fois de plus, renouveler son soutien à la SWAPO, seul et légitime représentant du peuple namibien, dans sa lutte héroïque, et condamner les agressions perpétrées par l'Afrique du Sud contre les pays africains voisins.

137. Le régime sud-africain continue de défier la communauté internationale en persistant dans sa politique éhontée d'*apartheid*, de violation des droits de l'homme et d'oppression de la majorité de la population. Les prétendues réformes de Pretoria n'ont, à cet égard, fondamentalement rien changé au système.

138. Le Gouvernement sud-africain et les puissances qui le soutiennent devraient comprendre que le système est condamné à terme. En effet, la radicalisation du courant de contestation de l'*apartheid* à l'intérieur même du pays et les succès remportés par les mouvements de libération en sont une preuve éloquente. Il est de l'intérêt non seulement des peuples d'Afrique du Sud mais aussi de la communauté internationale tout entière que soit rapidement éliminée la politique d'*apartheid*, qui contient en elle-même les germes d'une grave menace à la stabilité et à la paix dans cette partie du monde.

139. Par ailleurs, la situation au Moyen-Orient demeure préoccupante. La République centrafricaine continue de penser qu'une paix juste et durable dans cette région ne pourra se réaliser que dans le cadre d'un règlement global. A cet égard, la concertation et le dialogue entre toutes les parties, avec un sincère esprit de concessions mutuelles, lui paraissent le meilleur moyen d'arriver à une solution équitable du problème.

140. Nous voudrions proclamer une fois de plus notre conviction qu'il est indispensable que le peuple palestinien soit instauré dans ses droits légitimes et que soit reconnu à l'Etat d'Israël le droit à l'existence dans des frontières sûres et garanties, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, si l'on veut parvenir à un règlement pacifique et définitif du conflit.

141. Toutefois, ma délégation considère les accords de Camp David<sup>9</sup> comme un pas positif et significatif vers la solution du problème. Elle regrette cependant que le processus de paix ainsi engagé soit compromis par la politique de fait accompli d'Israël et appelle de ses vœux la reprise des négociations dans les meilleurs délais.

<sup>9</sup> Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

142. La situation au Liban continue de retenir l'attention. La République centrafricaine s'associe pleinement aux efforts déployés par les Nations Unies afin de ramener la paix dans ce pays, et souhaite que toutes les parties coopèrent avec l'Organisation à cette fin.

143. En Méditerranée orientale, mon gouvernement se félicite de la reprise du dialogue, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, entre les deux communautés chypriotes, et espère qu'il aboutira à un règlement définitif, juste et durable de la crise afin de préserver l'unité, l'intégrité territoriale, la souveraineté et le non-alignement de Chypre.

144. La délégation centrafricaine déplore le conflit armé entre l'Iraq et l'Iran, pays non alignés, et voudrait joindre sa voix à celles de toutes les autres délégations qui se sont exprimées ici pour leur demander de cesser les hostilités et de régler de manière pacifique le différend qui les oppose.

145. S'agissant de l'Afghanistan, une application de la résolution ES-6/2 de l'Assemblée générale, adoptée à la sixième session extraordinaire d'urgence en janvier 1980, permettrait, de l'avis de ma délégation, une rapide évolution de la crise vers une solution satisfaisante.

146. En Asie du Sud-Est, les foyers de tension qui persistent dangereusement constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales; c'est pourquoi mon gouvernement appelle au retour au calme et à la concorde dans cette région névralgique.

147. Une attention particulière de l'Assemblée devrait être accordée au problème du désarmement. En effet, l'on constate que, jusqu'à présent, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Bien au contraire, les dépenses d'armement continuent de s'accroître. Ces dépenses détournent, à des fins de destruction, des sommes importantes qui auraient pu être consacrées à améliorer le bien-être de l'humanité, alimentent les tensions internationales et suscitent des foyers de conflit à travers le monde. Il est impérieux qu'une solution soit trouvée à ce problème et que soit envisagée sérieusement la possibilité d'affecter au développement économique et social des Etats les moins avancés une part de plus en plus croissante des sommes consacrées à l'armement.

148. La situation des réfugiés est l'un des problèmes les plus douloureux de notre époque. Des millions d'êtres humains, arrachés à leurs foyers et à leurs familles par l'intolérance, les guerres civiles et les conflits internationaux, errent, souvent dans la détresse, en quête d'un abri et d'un accueil. La communauté internationale se doit de leur apporter aide, soutien et réconfort.

149. La délégation centrafricaine espère également que le sort des 5 millions de réfugiés africains retiendra, beaucoup plus que par le passé, l'attention de la société internationale.

150. La République centrafricaine, comme tous les pays en développement, avait mis de grands espoirs dans la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes économiques et à la coopération internationale. Malheureusement, les résultats auxquels nous sommes parvenus sont loin d'avoir répondu à nos espoirs; la onzième session extraordinaire s'est soldée par un demi-échec à la suite des divergences

de vues intervenues sur la question des procédures et du calendrier des négociations globales, malgré les nombreuses concessions faites par le Groupe des Soixante-Dix-Sept en vue de parvenir à un consensus.

151. La délégation centrafricaine ne peut qu'exprimer sa déception face à cette situation qui risque de retarder ces négociations qui devaient débiter, en principe, en 1981.

152. Néanmoins, nous pensons que la trente-cinquième session offre encore une occasion de discussions afin de parvenir à un compromis à la satisfaction de tous. A cet égard, ma délégation se félicite de la bonne disposition manifestée par les Etats-Unis, à travers la déclaration de M. Muskie, le secrétaire d'Etat, faite le 22 septembre 1980 [4<sup>e</sup> séance] et espère que d'autres pays suivront cet exemple.

153. En dépit de ce demi-échec, ma délégation ne saurait cacher sa satisfaction quant au consensus dégagé autour du texte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [voir A/35/464], qui devra entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981. Elle se réjouit de l'ensemble des mesures préconisées en vue d'une coopération Nord-Sud plus agissante et plus équitable.

154. Nous souhaitons une mise en application effective de ces mesures par la communauté internationale dans son ensemble, après leur adoption par l'Assemblée générale, pour l'instauration réelle d'un nouvel ordre économique international.

155. Mon pays a toujours eu, ici comme ailleurs, à exprimer ses points de vue sur les grands problèmes économiques qui préoccupent notre monde. En ce qui concerne le système monétaire international mis en place à la fin de la seconde guerre mondiale, ma délégation estime qu'il est injuste et inadéquat, car il répond plus aux intérêts des pays développés qu'à ceux du tiers monde. Sa réforme fondamentale s'impose compte tenu des réalités du temps et des préoccupations des pays en développement qui doivent, bien entendu, y être associés, ainsi qu'à toutes procédures de prise de décisions, sur une base égalitaire avec les pays industrialisés.

156. A propos du système commercial mondial, mon pays pense que la modification de ses structures constitue l'une des priorités du nouvel ordre économique international, laquelle modification devra aménager en faveur des pays du tiers monde des facilités sans réciprocité et favoriser l'accès sans restriction de leurs produits aux marchés des pays industrialisés. Il est impérieux de procéder sans plus tarder à une amélioration du système généralisé de préférences, en conformité avec les conclusions convenues à la quatrième session du Comité spécial des préférences du Conseil du commerce et du développement<sup>10</sup>, en vue d'accroître la part des pays en développement dans le commerce international.

157. Quant aux matières premières qui représentent la plus grande partie des exportations des pays en développement et leur principale source de revenus, la République centrafricaine estime qu'il faudrait mettre à exécution les mesures prises sur le plan international afin de

<sup>10</sup> Voir *Documents officiels du Conseil du commerce et du développement, dixième session, Supplément n° 6 A, première partie.*

revaloriser et de stabiliser leurs prix à des taux rémunérateurs.

158. A cet égard, nous nous félicitons de l'accord réalisé à Genève concernant la création du Fonds commun<sup>11</sup> pour le financement des stocks régulateurs de produits de base, malgré les quelques difficultés qui subsistent encore. Nous souhaitons vivement que ce fonds, instrument essentiel à la réalisation des objectifs du Programme intégré pour les produits de base, devienne opérationnel le plus tôt possible.

159. En ce qui concerne l'industrialisation, dont l'importance en tant que moyen d'accélérer le développement n'est plus à démontrer, la République centrafricaine déplore son insuffisance dans la majorité des pays en développement. En effet, la part de ces derniers dans la production mondiale ne représente que 7 %, alors que la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels<sup>12</sup> ont fixé l'objectif à 25 % d'ici à l'an 2000. Des efforts considérables devront donc être portés sur l'industrialisation des pays en développement et la promotion des exportations par un transfert important de ressources financières et technologiques en leur faveur.

160. Les pays développés devraient, en conséquence, prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter l'accès le plus libre et le plus large possible des pays en développement à la science et à la technique. A ce propos, il est hautement souhaitable de mettre effectivement en application le Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement<sup>13</sup>.

161. Dans le domaine du transfert des ressources pour le développement, il conviendrait de prendre rapidement les dispositions adéquates pour assainir la situation financière dans des pays en développement dont la balance des paiements accuse un déficit chronique.

162. Par ailleurs, les pays développés, dont le volume de l'aide publique au développement n'a pas encore atteint l'objectif de 0,7 % leur produit national brut, doivent fournir, dans un esprit de solidarité, l'effort nécessaire en vue d'y parvenir. Il est en outre urgent que ceux des pays développés qui ne l'ont pas encore fait prennent les mesures nécessaires et appropriées pour transformer les dettes en dons ou en alléger la charge, conformément à la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement<sup>14</sup>.

163. S'agissant des pays en développement les moins avancés ou sans littoral, dont fait partie la République centrafricaine, ma délégation pense que la communauté internationale devra adopter d'urgence et mettre en œuvre le programme global d'action pour les années 80, que la CNUCED a décidé de lancer par sa résolution 122 (V), en date du 3 juin 1979<sup>15</sup>.

<sup>11</sup> Voir document TD/IPC/CF/CONF/24.

<sup>12</sup> Voir document A/10112, chap. IV.

<sup>13</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

<sup>14</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 15*, vol. I, deuxième partie, annexe I.

<sup>15</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A.

164. C'est ici l'occasion pour nous de marquer notre satisfaction concernant les dispositions spéciales prévues dans le texte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement en faveur des pays les moins avancés ou enclavés. Ceux-là devraient bénéficier d'une assistance accrue de la part des pays développés et des institutions financières internationales, afin de les aider à surmonter leur handicap.

165. Dans le même ordre d'idées, ma délégation lance un pressant appel à tous les pays développés pour une contribution généreuse au Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral. Elle se réjouit par ailleurs de la décision de l'Assemblée générale de convoquer, en 1981, la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, conformément à la résolution 34/203 en date du 19 décembre 1979.

166. Les désavantages particuliers de la situation géographique des pays sans littoral sont si évidents que je ne saurais poursuivre mon intervention sans exprimer la satisfaction de ma délégation pour le succès historique de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, à Genève. En effet, après sept ans de longues et difficiles négociations, le texte officieux d'un projet de convention sur le droit de la mer a été enfin élaboré. Nous souhaitons vivement que tout soit mis en œuvre pour que cette convention soit signée avant la fin de l'année 1981, comme prévu, à Caracas.

167. Avant de terminer cette partie de ma déclaration, je voudrais m'arrêter quelques instants sur le grave problème alimentaire que connaissent les pays en développement.

168. En effet, alors que 500 milliards de dollars sont gaspillés annuellement dans les pays industrialisés pour la course aux armements, près de 1 milliard d'êtres humains souffrent et meurent de faim et de malnutrition dans les pays pauvres. Notre conscience collective ne peut rester insensible devant cette situation dramatique. C'est pourquoi la délégation centrafricaine pense qu'il est pressant de mettre à exécution les recommandations contenues dans la Déclaration de principes et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Rome en juillet 1979<sup>16</sup>.

169. Ma délégation se réjouit de la récente signature de la Convention relative à l'aide alimentaire<sup>17</sup> portant le volume garanti de l'aide de 4,2 à 7,6 millions de tonnes. Ma délégation souhaite vivement que tous les efforts soient déployés pour que cet objectif, qui ne constitue que le minimum absolu de l'aide à fournir, soit atteint avant le renouvellement de la Convention, prévue pour 1981. Elle souscrit entièrement à l'idée de la mise en œuvre des stratégies alimentaires, lancée par le Conseil mondial de l'alimentation lors de sa cinquième session ministérielle en septembre 1979 à Ottawa<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> Voir document A/34/485.

<sup>17</sup> Voir document TD/WHEAT.6/13.

<sup>18</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Supplément n° 19*.

170. Qu'il me soit permis, à présent, d'entretenir brièvement l'Assemblée de la situation qui prévaut dans mon pays, un an après la restauration de la République.

171. Quatorze années de dictature et de pillage avaient économiquement ruiné le pays et traumatisé le peuple centrafricain. C'est à cette situation dramatique que, depuis le 20 septembre 1979, mon gouvernement fait face dans ses efforts multiples et divers de reconstruction nationale. Ainsi, un plan biennal de redressement économique et social pour 1980-1981 a été adopté, qui met l'accent sur la relance économique, l'assainissement des finances publiques et la mobilisation des ressources financières à court et à moyen terme.

172. A cet égard, la priorité a été donnée aux secteurs productifs de l'économie et notamment à l'agriculture et au développement du monde rural, à la remise en état des routes et autres voies de communication qui ont particulièrement retenu l'attention du gouvernement.

173. En matière de finances publiques, le gouvernement a décidé une politique d'austérité budgétaire portant sur la suppression de toutes les dépenses inutiles de prestige, la réduction des dépenses de fonctionnement et la réorganisation de l'appareil administratif.

174. Dans le domaine de la santé, d'importants efforts sont entrepris qui ont permis d'améliorer de manière sensible les services sanitaires et l'état de santé de la population, afin de la rendre plus apte à l'œuvre de développement national. Le système éducatif, quant à lui, est en train d'être réformé et orienté vers le secteur productif en vue de répondre aux besoins réels du peuple centrafricain et arrêter ainsi l'exode rural.

175. Le Gouvernement centrafricain a également pris un certain nombre de mesures visant à restaurer la confiance des investisseurs étrangers. D'abord, à sa demande, plusieurs missions, notamment celle de la Banque mondiale, ont séjourné en République centrafricaine pour actualiser le dossier de la dette publique laissée par le régime déchu. Malgré les difficultés que connaît actuellement le pays sur le plan financier, nous avons commencé à organiser le service de la dette et à éponger nos arriérés. Ensuite, il a été élaboré et publié un nouveau code des investissements qui accorde de larges garanties aux capitaux étrangers.

176. Certes, des efforts importants ont été réalisés, mais les besoins de la République centrafricaine pour assurer sa reconstruction se révèlent immenses, dépassant très largement ses propres possibilités. Aussi, a-t-elle grand besoin de capitaux extérieurs pour soutenir son action sur le plan national. C'est pourquoi le Gouvernement centrafricain se félicite de la tenue à Bangui, du 23 au 28 juillet 1980, de la réunion des bailleurs de fonds pour le financement du plan biennal de redressement.

177. Je voudrais saisir cette opportunité pour remercier tous les pays amis et les organismes internationaux, dont plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies, qui ont bien voulu prendre part à cette importante réunion. Avant de terminer sur ce point, je voudrais formuler le vœu de voir se concrétiser les promesses faites par les participants à cette réunion de manière à appuyer les efforts de mon pays.

178. Dans le domaine politique, toutes les libertés fondamentales ont été restaurées, les droits imprescriptibles du citoyen garantis, l'indépendance et la souveraineté de la justice rétablies. Un projet de constitution a été élaboré et sera soumis à l'approbation du peuple centrafricain. Après son adoption, les nouvelles institutions seront mises en place avec l'élection au suffrage universel du Président de la République et des membres de l'Assemblée nationale. Ces dernières opérations consacreront la restauration de la démocratie.

179. Je voudrais ici réaffirmer devant la communauté internationale la détermination de la République centrafricaine d'assurer sa reconstruction dans la paix et la dignité. Elle est disposée à coopérer avec tous les pays épris de justice et de liberté, respectueux de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale, conformément à la Charte des Nations Unies et à celle de l'OUA.

180. L'examen de la conjoncture internationale actuelle, auquel je viens de procéder, a mis en évidence la nécessité d'une interdépendance et d'une solidarité accrues entre les nations, riches ou pauvres, grandes ou petites, et exige un sens plus élevé des responsabilités collectives devant les problèmes, les bouleversements et les tensions auxquels elles sont confrontées, afin de permettre à l'Organisation d'opérer les changements devenus inéluctables en vue de répondre aux exigences d'une époque en pleine mutation. La liberté, le bien-être de l'homme et la paix mondiale le recommandent vivement.

181. Mon pays entend apporter, dans les limites de ses modestes moyens, sa contribution à la réalisation des nobles idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies.

182. M. CORADIN (Haïti) : Monsieur le Président, je me joins à ceux qui m'ont précédé à cette tribune pour féliciter M. von Wechmar, au nom de la délégation haïtienne, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Cette session est d'ores et déjà assurée de succès. Ses grandes qualités personnelles, son expérience et son dynamisme en sont les sûrs garants. Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de lui dire ici toute la satisfaction qu'éprouve mon gouvernement du développement des rapports entre Haïti et la République fédérale d'Allemagne. Qu'il soit assuré de l'entière coopération de ma délégation.

183. Je voudrais également m'acquitter du devoir agréable de présenter une fois de plus mes chaleureuses félicitations à mon frère de la République-Unie de Tanzanie, l'ambassadeur Salim, qui a présidé avec un rare bonheur et un talent remarquable la trente-quatrième session et trois sessions extraordinaires.

184. Au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ma délégation tient à renouveler sa reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de faire de l'Organisation une instance internationale agissante, une maison de conciliation, de justice et de paix.

185. L'admission de Saint-Vincent-et-Grenadines, en tant que Membre de l'Organisation, nous comble de joie. Ma délégation prend plaisir à transmettre à son peuple et à son gouvernement les vœux du Gouvernement haïtien pour un avenir de paix et de prospérité.



profite de l'occasion pour saluer à nouveau la nation du Zimbabwe, en lui souhaitant une brillante contribution aux travaux de la trente-cinquième

de la trente-quatrième session de l'Assemblée à celle d'aujourd'hui, une période s'est écoulée ne peut pas dire qu'elle a été particulièrement bonne pour les relations internationales : une époque de espoirs de paix semblent être affaiblis, où de nouveaux foyers de tension sont apparus sur différents continents de la planète. La situation en Afghanistan, au Moyen-Orient, en Indochine, dans la corne de l'Afrique et entre l'Iran et l'Iraq sont des sujets de préoccupation pour la communauté internationale. La course aux armements qui continue, le décalage qui s'élargit entre les pays riches et pays pauvres, la crise économique mondiale et ses incidences sur les systèmes socio-économiques, tout cela représente en *highlights* les thèmes principaux des travaux auxquels s'attellera la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Plus que jamais et que dans toute autre session, elle aura à donner à la communauté mondiale de nouvelles raisons d'espérer. Elle devra apporter une solution urgente aux problèmes de la paix et la sécurité internationales et la coopération entre les nations. De cette session et de la déclaration des Nations Unies, le monde attend que soit écartée la menace d'une troisième guerre mondiale. Cela, qu'il y ait moins d'injustices, moins d'inégalité, moins de torturés, moins de tués, moins de gens à souffrir de la faim, de la misère et de la mort.

Les objectifs de l'Assemblée à cette session seront dans la mesure où les délégations se rendront compte de la nécessité urgente d'arrêter la course aux armements, de dénoncer comme une pratique inadmissible la politique de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats, d'éliminer les foyers de misère dans le monde en instaurant l'ordre économique international et de consolider la paix et la coopération entre les nations.

La trente-cinquième session n'atteint pas ces objectifs. Le monde restera confronté aux problèmes d'aujourd'hui et à ceux de demain, peut-être plus grave. Il faut toujours au Kampuchea une armée d'occupation qui souffre et qui aspire à l'indépendance. Il y aura toujours en marge des villes du Proche-Orient la diaspora palestinienne à la recherche d'une solution. Israël alerté et toujours l'arme au pied. La situation entre l'Iran et l'Iraq deviendra une menace pour les dirigeants racistes de l'Afrique australe qui ont pratiqué dans l'impunité et la considération de leurs alliés leur politique d'*apartheid* et de discrimination raciale, les pays pauvres seront encore plus déprimés parce que davantage soumis à la pression de l'inflation mondiale galopante et toujours privés de moyens de sortir de leur sous-développement.

Le cours de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement et la coopération internationale, j'ai eu l'honneur d'exposer les conclusions du Gouvernement haïtien sur les perspectives du dialogue Nord-Sud<sup>19</sup>, en accord avec les

besoins urgents et immédiats des pays en développement. A la même époque, le Chef de l'Etat haïtien, Son Excellence M. Jean-Claude Duvalier, faisait une communication à la revue *Leaders*, qui l'a publiée sous le titre « A Challenge to the World Leaders ». Le Président y énumérait comme suit les objectifs de développement des nations du tiers monde : créer plus d'emplois; être autosuffisant dans la production des biens alimentaires; améliorer la qualité de l'éducation; et procurer une meilleure qualité de logement, de l'hygiène et des services sociaux; pour atteindre ces objectifs, une priorité devra être accordée à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme, à l'infrastructure et au logement.

191. Cette approche du problème, dans la mesure où elle présuppose le propre effort de développement des pays concernés, recommande la mise en œuvre d'un programme de production. Elle permet de débloquer la recherche d'une solution susceptible de situer dans le corps du problème une utilisation cohérente de l'aide internationale. Cette approche tend vers un compromis dont il est souhaitable d'envisager l'examen, au cours des débats que l'Assemblée, à la trente-cinquième session, est appelée à renouer sur la mise au point du texte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

192. Ma délégation est convaincue que, malgré les circonstances difficiles que traverse le monde, la relance du dialogue Nord-Sud demeure encore une perspective de salut pour un tiers monde ravagé par la maladie, la faim et l'ignorance.

193. A ce compte, le Président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara, dans un discours prononcé la semaine dernière à la trente-cinquième réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI, n'a pas caché ses inquiétudes : 600 millions d'êtres humains, s'est-il écrié, sont appelés à vivre dans la pauvreté la plus absolue jusqu'en l'an 2000. Il lança alors un appel dramatique aux gros actionnaires de la Banque mondiale, singulièrement les Etats-Unis, le Japon et le Royaume-Uni, pour qu'ils augmentent leur assistance. Devant ces sombres perspectives, il importait donc de prévenir les conséquences qui peuvent découler, tant pour le Nord que pour le Sud, d'un retard quelconque à passer à l'action.

194. Il y a certes la Banque mondiale, dont les critères opérationnels se révèlent inadaptés à la situation actuelle des pays en développement. Il y a les institutions économiques multilatérales qui ne répondent pas suffisamment aux besoins particuliers de nos pays. Il y a les pays développés qui maintiennent dans leurs rapports avec le Sud des pratiques périmées de nature à ralentir l'échange commercial, le financement des projets et les applications positives de la science et de la technique au service du développement.

195. En dehors de cela, il est urgent de trouver une solution aux problèmes de l'énergie, de la balance des paiements, de la dette extérieure. Il est urgent que soit établie une nouvelle division internationale du travail pour faciliter au tiers monde l'accès des marchés financiers et pour qu'un pas soit fait vers la réforme du système monétaire.

196. Et, comme tous les problèmes qui se posent à la conscience du monde sont connexes, il est difficile de ne

pas lier la réussite du dialogue à une réduction de la course aux armements. Aucun pays riche ne peut consacrer 1 % de son produit national brut à l'aide internationale, si les dépenses militaires dépassent 500 milliards de dollars.

197. Dans le cadre de ces préoccupations, ma délégation insiste pour que des accords soient conclus afin de porter les pays riches non seulement à geler et à réduire leurs dépenses militaires, mais encore à désarmer. Le Gouvernement haïtien considère d'une extrême urgence que l'Assemblée générale accélère les négociations sur le désarmement, principalement le désarmement nucléaire. Les pays de l'Amérique latine ont déjà manifesté leur intérêt de voir se créer dans le sous-continent une zone qui soit effectivement dénucléarisée. Mon gouvernement lance le plus pressant appel aux grandes puissances pour que, dans les délais prévus pour la deuxième Décennie pour le désarmement, les négociations en cours soient conclues de façon satisfaisante pour tous les peuples qui espèrent voir la paix et la coopération entre les nations s'établir sur des bases durables.

198. L'Organisation des Nations Unies est la seule instance universelle chargée de veiller sur la paix et la sécurité internationales et où les Etats, grands et petits, peuvent lier leurs efforts en vue d'une action collective.

199. Haïti, en tant que Membre fondateur de l'Organisation, a toujours pris pour règle de conduite d'encourager l'établissement d'un ordre international basé sur la paix et la coopération entre les nations. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'elle manifeste, en toutes occasions, son désir de vivre en paix avec tous les pays du monde, particulièrement ceux de sa région, dans le respect des engagements internationaux, des principes d'autodétermination, de non-ingérence et de souveraineté.

200. Avec la République dominicaine, pays frère et limitrophe, ses relations sont placées sous le signe de ces principes. Les rencontres désormais historiques qui ont eu lieu entre les présidents Duvalier et Guzmán ont scellé des accords de coopération et de développement qui montrent la communauté d'intérêts et d'aspirations des deux peuples et leur désir de cohabiter dans la paix et le respect mutuel.

201. Ma délégation a écouté avec infiniment de plaisir et de satisfaction le long passage chaleureux que Son Excellence M. Emilio Ludovino Fernández, ministre des relations extérieures de la République dominicaine [24<sup>e</sup> séance], a consacré à Haïti dans sa brillante allocution. En vérité, nous ne saurions dire mieux que lui ce qu'ont été nos relations dans le passé, ce qu'elles sont aujourd'hui, ni mieux prévoir ce qu'elles seront demain. Nous sommes tous deux assurés qu'entre deux peuples qui veulent vivre en paix il n'y a de place que pour la coopération, l'entraide et la compréhension.

202. Haïti contribue dans la mesure de ses moyens à renforcer la participation de l'Amérique latine aux réunions internationales. Solidaire et coopératif en ce qui concerne les problèmes du sous-continent, notre pays considère que son action ne peut être positive que dans la perspective globale où ces problèmes peuvent trouver une solution.

203. Nous avons affirmé plus haut notre volonté d'établir des relations stables avec tous les pays du

monde. Néanmoins, certains d'entre eux sont confrontés à des situations qui menacent la paix et la sécurité mondiales. Ma délégation voudrait présenter à ce sujet les vues du Gouvernement haïtien.

204. Sur le Moyen-Orient, la position haïtienne a été clairement exposée en juillet dernier à la septième session extraordinaire d'urgence sur la question de Palestine<sup>20</sup>. Une paix juste et durable ne peut être trouvée que si les objectifs suivants sont atteints : reconnaissance du droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et acceptées par ses voisins, reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et acceptation de toutes les parties au conflit de renoncer à l'emploi de la force, notamment au Liban. Les accords de Camp David et le Traité de paix entre Israël et l'Égypte<sup>21</sup> constituent des pas importants vers le règlement pacifique du conflit.

205. La situation au Kampuchea et en Afghanistan est toujours une source de préoccupations pour la communauté internationale. Malgré les résolutions 34/22 et ES-6/2 de l'Assemblée générale demandant le retrait immédiat des troupes étrangères de ces deux pays, ces peuples continuent à souffrir des rigueurs de la guerre.

206. Ces interventions militaires mettent en péril des principes essentiels à l'équilibre et à la paix du monde. Elles portent atteinte à l'intégrité territoriale, à la souveraineté, à l'indépendance des nations concernées. Pour le Gouvernement haïtien, elles sont inacceptables. S'il y a une situation qui sévit au Kampuchea et en Afghanistan, seuls les peuples de ces pays sont appelés à la résoudre, et sans ingérence extérieure.

207. En Afrique australe, l'indépendance du Zimbabwe a mis en relief le peu de progrès enregistré par la communauté internationale en ce qui concerne la Namibie et la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement haïtien, qui fonde sa politique étrangère sur le respect des traditions historiques, la lutte pour l'élimination totale de toutes les formes de colonialisme et de discrimination raciale et sur les principes d'autodétermination, de liberté et d'indépendance, considère intolérable que l'Afrique du Sud continue à pratiquer l'*apartheid* et les actes d'agression contre les pays voisins et la Namibie.

208. A l'égard de la Namibie, le Gouvernement haïtien déplore le retard — imputable à l'Afrique du Sud — dans l'organisation d'élections libres et sincères, permettant à ce peuple de jouir pleinement de son droit à l'autodétermination. Le problème qui reste à résoudre est celui de l'Afrique du Sud. La communauté internationale devra accroître sa pression contre ce gouvernement dont la politique va obstinément à contre-courant de l'histoire. Pour que cette pression devienne effective, il faut que certains pays se désengagent. Le soutien qu'ils donnent à ce régime, en contrecarrant les résolutions des Nations Unies, encourage l'Afrique du Sud à perpétuer impunément une politique que le monde entier réprouve.

<sup>20</sup> *Ibid.*, septième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 11<sup>e</sup> séance.

<sup>21</sup> Traité de paix entre la République arabe d'Égypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

209. En ce qui concerne la prise d'otages en Iran, nous formons des vœux pour qu'une solution y soit trouvée. A ce compte, nous appuyons d'ores et déjà l'initiative prise par les pays nordiques de faire inscrire à l'ordre du jour de la trente-cinquième session la question de la protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [point 114].

210. La neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a terminé ses travaux le 29 août dernier. Nous avons noté avec beaucoup de satisfaction qu'elle est sanctionnée par un accord général sur l'adoption d'une convention sur l'utilisation pacifique des ressources des océans. Le Gouvernement haïtien se félicite des heureux résultats de cette conférence.

211. La Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme n'a malheureusement pas répondu à nos espoirs. Le Gouvernement haïtien estime cependant d'une grande importance que l'Assemblée générale, à sa session actuelle, entérine les résultats de la Conférence de Copenhague<sup>22</sup> sur les droits légitimes de la femme. Il y a profit à tirer de ces assises, particulièrement en ce qui concerne la condition féminine et les travaux de l'UNITAR.

212. Au cours de la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement et la coopération internationale, nous avons mis l'accent sur les problèmes des travailleurs migrants des Caraïbes provenant des pays situés sur la route des cyclones. Leur situation n'est guère différente de celle de cette main-d'œuvre à bon marché venue des pays pauvres du tiers monde pour les besoins de l'Occident. Comme on le sait, ces travailleurs apportent depuis des décennies une contribution remarquable au développement industriel des pays riches. Vivant en minorités, ils sont soumis aux lois de police et de sûreté des pays où ils travaillent, mais ils n'ont aucun recours à la justice pour défendre des droits qu'ils exercent à peine. Ils ont des difficultés à établir leur famille dans des conditions de vie décente, à éduquer leurs enfants et à jouir des bénéfices que procurent l'assurance sociale, l'hygiène et les loisirs. Ajoutez à tout cela l'absence tragique d'obligations de la part de l'employeur. Et voilà que la récession a porté les entreprises à réduire le nombre d'emplois; ils sont depuis confrontés à une situation déplorable où, à côté de mauvais traitements et de tracasseries policières, ils sont victimes de racisme et de discrimination raciale. Ce sont là des atteintes flagrantes aux principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

213. C'est pourquoi ma délégation se félicite que leurs problèmes soient portés au point 12 de l'ordre du jour, pour examen par la Troisième Commission de cette assemblée. Outre la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles qui sera élaborée par cette session, le Comité chargé de la rédaction envisagera certainement la création d'un haut commissariat pour les travailleurs migrants.

214. Voilà un problème à verser au dossier de la défense des droits de l'homme. Le Gouvernement haïtien réitère son attachement sans réserve à ce principe, au nom des idéaux d'égalité, de fraternité, de justice et de liberté qui ont servi de levain idéologique aux luttes pour l'indépendance d'Haïti. C'est dans le souci de faire du respect des droits humains une entreprise nationale militante que mon gouvernement a jugé nécessaire de créer à la Chancellerie haïtienne la Section des droits de l'homme. Elle est chargée d'assurer la liaison entre les services publics intéressés et les différentes institutions nationales et internationales spécialisées dans la défense de ces principes. Autant de choses qui témoignent de façon éloquente de la détermination du président Jean-Claude Duvalier de ne rien ménager pour faire avancer le processus de libéralisation et de démocratisation du pays.

215. Enfin, mon gouvernement déplore les malheureux événements qui se déroulent actuellement entre l'Iran et l'Iraq. Il souhaite voir ces pays répondre le plus vite possible à l'appel de cessez-le-feu lancé par le Conseil de sécurité et la Conférence islamique. Il adjure les puissances intéressées de tout faire pour que le conflit reste circonscrit aux limites géographiques où il a éclaté. C'est le seul moyen d'éviter sa généralisation et d'arriver à son règlement.

216. Nous ne saurions passer sous silence la question de Belize dont une solution heureuse ne serait que bénéfique pour l'Amérique latine. A cet égard, la délégation haïtienne, en votant le 21 novembre 1979 en faveur de la résolution 34/38 de l'Assemblée générale n'a fait que réaffirmer l'un des principes qui ont toujours caractérisé la politique extérieure du Gouvernement haïtien.

217. Aujourd'hui encore, elle est décidée à donner son soutien inconditionnel aux droits inaliénables du peuple de Belize à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale. Elle espère voir les Gouvernements du Royaume-Uni et du Guatemala répondre aux vœux de cette résolution en rendant compte à la session de l'Assemblée générale des dispositions qui ont été prises pour permettre au peuple de Belize d'exercer ses droits de peuple libre.

218. Il importe d'évoquer d'autres thèmes dont a été saisie l'Organisation des Nations Unies au cours de ces derniers temps. Il s'agit de Chypre et du Sahara occidental, deux points du monde où la guerre continue à faire des ravages et à semer le désarroi et le deuil dans les familles. Les Nations Unies seraient arrivées à bout de cette crise si les parties en cause s'étaient conformées aux résolutions 34/30 et 34/37 de l'Assemblée générale. Nous appelons de nos vœux un règlement de ces situations afin que le peuple de Chypre retrouve la paix et que celui du Sahara occidental soit mis en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination par l'application rigoureuse de la résolution 34/37.

219. Au cours de sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté trois résolutions — 34/61 sur les réfugiés africains, 34/161 sur les femmes réfugiées et 34/174 sur les étudiants réfugiés originaires de Namibie, du Zimbabwe et d'Afrique du Sud — qui marquent l'acuité du problème et l'impératif qui s'impose à la conscience de tous d'œuvrer à l'amélioration de la condition de ces millions d'hommes, femmes et enfants

<sup>22</sup> Voir *Rapport de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Copenhague, 14-30 juillet 1980* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.IV.3 et rectificatif).

désespérément accrochés à la vie et aux espérances d'un lendemain moins tragique.

220. Ma délégation se félicite du programme d'assistance appliqué aux réfugiés par l'Organisation des Nations Unies. Elle souhaite que ces résolutions soient suivies d'actions concrètes de la part des Etats, des organisations gouvernementales et non gouvernementales appelés à contribuer en leur faveur.

221. Nous avons exposé devant cette assemblée la position d'Haïti sur quelques questions inscrites à l'ordre du jour de cette session. Il n'est pas surprenant que nous ayons accordé une importance particulière aux problèmes de développement. Ils sont et resteront encore longtemps responsables de tous les déséquilibres qui bouleversent le monde. Les recommandations que nous serons appelés à faire à ce sujet embrassent les nouvelles conditions d'existence de l'homme, ses inquiétudes, ses espoirs et, partant, les grands changements que cela implique.

222. La quête du bonheur pour tous, de la justice pour chacun, le droit de vivre libre, de penser, de parler, de ne pas avoir peur sont les commandements du nouveau destin de l'homme. Il revient à chacun de nous et à nous tous de les suivre pour faire triompher la paix et la justice sur cette terre, pour qu'il n'y ait plus de gens à souffrir et à mourir au Kampuchea, en Afghanistan, au Moyen-Orient, en Afrique australe ou ailleurs.

223. Nous adressons à l'Assemblée nos vœux ardents pour que, à cette session, elle puisse donner à l'homme, sinon des résultats immédiats, du moins de nouvelles raisons d'espérer.

224. M. CERRUTO CALDERÓN (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, c'est avec l'honneur insigne de représenter ma patrie devant cette grande Assemblée que j'interviens à cette tribune pour vous communiquer toutes les réflexions du Gouvernement de reconstruction nationale de la République de Bolivie, que préside le général Luis García Meza.

225. Mais auparavant, je voudrais parler de l'élection du représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. Rüdiger von Wechmar, en tant que président de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. La délégation bolivienne connaît et apprécie la personnalité de M. von Wechmar. Elle connaît son dévouement et sa participation toujours active et intelligente à la recherche de solutions aux problèmes qui menacent la paix du monde.

226. Notre reconnaissance s'adresse également au Président de la session précédente, M. Salim Ahmed Salim. Ses talents et son tact diplomatique lui ont permis d'agir toujours de manière efficace.

227. Nous tenons également à rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui a poursuivi son action médiatrice dynamique et efficace. Il est indiscutable que sa présence dans toutes les initiatives ou négociations a permis de trouver des solutions pacifiques grâce à sa perspicacité et à son expérience.

228. Notre organisation a souhaité une chaleureuse bienvenue au Zimbabwe et à Saint-Vincent-et-Grenadines, deux Etats nouveaux qui viennent s'ajouter aux autres nations, réaffirmant ainsi une nouvelle fois le caractère universel de l'Organisation. Ma délégation est

très heureuse de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux deux nouveaux Membres de notre organisation.

229. A présent, qu'il me soit permis de rendre un hommage qui m'est très cher à l'histoire de deux peuples frères : la Bolivie et le Pérou. C'est la deuxième fois que la délégation bolivienne apporte son message à l'Assemblée générale à une date mémorable pour nos deux pays. Hier, nous avons célébré le souvenir de la mort de l'amiral Miguel Grau sur la passerelle du navire de guerre *Huascar*. La mémoire de l'amiral Grau est chérie et respectée par le peuple bolivien. Ses exploits glorieux, livrant une bataille inégale face aux côtes d'Angamos et défendant ainsi une partie du littoral bolivien, sont un symbole et un exemple que jamais n'oubliera le peuple bolivien.

230. Mon pays, enclavé au centre de l'Amérique du Sud, avec des caractéristiques géographiques très diverses, représentant un véritable défi à l'imagination créatrice de l'homme, a eu une histoire turbulente et héroïque. Il semble que son relief géographique mystérieux et changeant se soit reflété dans le passé d'une nation petite mais fière, décidée à vaincre les obstacles que le destin lui réservait.

231. Cette histoire turbulente n'est pas due uniquement à l'apprentissage long et douloureux d'une jeune nation. L'ingérence étrangère a également été un facteur fondamental, du fait que les Boliviens ont dû lutter pour arracher des mains du destin une patrie juste et libre.

232. Il y a peu de temps, un changement profond s'est produit dans notre pays. Le gouvernement présidé par le général Luis García Meza trouve son origine dans le désistement de l'ancienne présidente, Lydia Gueiler. Une situation insoutenable et des dangers de destruction totale ont amené le chef du pays à remettre le pouvoir public au chef des forces armées de la nation. Il ne s'agit donc pas en conséquence d'un coup d'Etat mais plutôt d'une transition difficile, du chaos dans lequel se débattait la République à l'ordre et à la liberté que chérissent tous les Boliviens.

233. Les événements ont été délibérément déformés. La discrimination dans le traitement de notre pays nous a fait voir comment, dans le monde actuel, on déforme des principes de justice et d'égalité pour servir des intérêts sectaires. Cela ne nous détourne pas de notre chemin. Nous sommes convaincus de la justesse de notre cause. Nous avons été guidés par un impératif profondément et sincèrement nationaliste.

234. Mon peuple sait que nous agissons avec prudence et avec une tolérance extraordinaire, que trois élections frauduleuses ont montré que des influences étrangères essayaient de faciliter l'action d'aventuriers et de démagogues.

235. C'est pourquoi nous avons vu avec reconnaissance l'attitude des forces armées, le consentement populaire, le respect de l'autorité établie et l'appui spontané à la croisade de reconstruction nationale. C'est ainsi que le Gouvernement de reconstruction nationale a pris une légitimité indiscutable.

236. Le peuple bolivien a une longue tradition de principes démocratiques. Il n'est pas possible de remplacer un Etat reposant sur ces idéaux par le simple exercice d'élections douteuses. La démocratie est plus que cela;

c'est le respect mutuel et convergent des majorités et des minorités, c'est la primauté du droit, c'est le peuple organisé pour mener à terme de grandes entreprises communes. Enfin, c'est le travail coordonné de tout le corps social pour assurer un climat de paix, de justice et de liberté.

237. Voilà comment nous envisageons la démocratie, qui a des caractéristiques permettant de lier les intérêts d'un pays qui comprend des races, des coutumes et des langues différentes et sur le sol duquel existent des opinions différentes. Les Boliviens doivent s'efforcer, et ils le font, de créer ce modèle de justice et de démocratie dans le domaine politique, économique et social, dans un esprit de solidarité qui respecte les intérêts des parties et de tous. Parallèlement à cette conception, il y a une idée inébranlable : donner toute sa dignité à la personne humaine, respecter et encourager son essence et son avenir, assurer à chaque individu le droit à la vie, à la liberté, à la justice, à l'enseignement, aux avantages que donne la culture, au travail et à une juste rétribution. En fait, il s'agit là d'une tâche qui permet à l'individu de s'épanouir et d'améliorer le milieu dans lequel il vit.

238. Pour protéger ces droits fondamentaux de la personne, il faut agir dans le cadre du droit, afin d'éviter qu'une minorité n'assombrisse l'avenir de la majorité et que ne s'établisse un autoritarisme étranger au sentiment de la nation.

239. La Bolivie a été victime d'interventions flagrantes. On a l'impression que l'on essaie de favoriser de petites minorités qui veulent s'emparer du pouvoir public par des attitudes impérialistes, qui sont inspirées par des intérêts grands ou petits, proches ou lointains, et par une distorsion ou une mauvaise interprétation des événements.

240. Le Gouvernement de Bolivie a la ferme intention de pratiquer la tolérance et de vivre en paix avec toutes les nations du monde, comme cela est inscrit dans le célèbre Préambule de la Charte des Nations Unies. Mais, il y a certains comportements qui marquent un pas en arrière dans le cours de l'histoire, qui sont de nouvelles tentatives colonialistes que l'on croyait abandonnées pour toujours.

241. La tâche que se sont assignée les forces armées de la Bolivie en occupant le vide laissé par la corruption, la fraude, l'incertitude et en se dissociant de l'extrémisme, répond de façon évidente à la nécessité impérieuse de reconstruire la nation. Il faut remettre la patrie sur le chemin du progrès. Pour cela, il faut rétablir les libertés individuelles, assurer le règne de la justice sociale et celui du travail fécond et créateur et, surtout, forger une nouvelle conscience civique qui rendra à l'homme bolivien sa foi dans l'avenir.

242. Avec un effort et des sacrifices, nous sommes arrivés à l'heure de la reconstruction. C'est pourquoi le Gouvernement bolivien est fermement résolu à changer les structures et il a entamé des transformations institutionnelles pour garantir aux citoyens, quelle que soit leur condition dans la société, la pleine participation dans la gestion des affaires publiques. Ce que l'on veut, c'est garantir un régime qui préserve les valeurs démocratiques auxquelles souscrit mon peuple.

243. Le Président de la Bolivie, à ce propos, a dit :

« Le renforcement des traditions culturelles et historiques du peuple bolivien et sa volonté constante de transformation et de progrès social seront les fondements d'une démocratie nationale, active et populaire.

« En construisant cette nouvelle réalité institutionnelle, le monde doit savoir que les forces armées de la nation, avec le peuple, ne tomberont jamais dans le piège de l'électoratisme frauduleux et des menées étrangères qui ont freiné nos rapports politico-institutionnels. »

244. La tâche est gigantesque. Il y a un but au bout du chemin : une patrie libre, juste, souveraine, avec des espoirs certains en un avenir prometteur. En outre, le rôle temporaire qu'assument les forces armées de Bolivie vise à mettre en place une démocratie réelle et non une démocratie qui n'en a que le nom, ainsi que la participation effective et efficace du peuple bolivien à la construction de son destin, grâce à un système électoral et à des partis garantissant le respect de la pluralité des idéologies.

245. L'échec des expériences pseudo-démocratiques n'a fait que créer une instabilité institutionnelle, entraîner la frustration interne et le discrédit à l'extérieur quant à nos possibilités et à nos potentialités de nation libre moderne et souveraine.

246. Nous sommes déterminés à créer un modèle politique en harmonie avec les caractéristiques de la nation bolivienne. Nous avons également la ferme intention de n'admettre aucune ingérence, aucune intervention et aucun aventurisme. C'est une source d'orgueil pour les Boliviens que de tenir en main leur propre destin et c'est ce que fait précisément le gouvernement de reconstruction nationale. Les attitudes impérialistes ou néocolonialistes ne nous feront pas dévier de la voie que nous nous sommes tracée. Lorsqu'il s'agit d'une cause vitale et juste, les peuples, aussi petits soient-ils, finissent inexorablement par vaincre.

247. C'est pourquoi la Bolivie ne va pas freiner son propre progrès vers un destin heureux. Dans ces heures que traverse la nation, en dépit de la calomnie organisée par laquelle on a essayé de nous étouffer, la Bolivie enregistre des progrès positifs dans le domaine de la reconstruction nationale. La reconstruction nationale n'est pas seulement une promesse ou une intention temporaire; c'est un impératif historique pour rendre à la conscience collective l'orgueil de participer directement à la vie nationale.

248. Heureusement, beaucoup de nations importantes du monde ont su comprendre la volonté populaire et massive du peuple bolivien, ses sacrifices et ses aspirations et sa décision de s'en tenir à l'autonomie authentique pour suivre la voie qu'elle s'est tracée pour son destin. Nous leur rendons hommage, car elles interprètent ainsi les principes les plus élevés de la coexistence internationale.

249. Je n'ai rien à ajouter à cela. Cependant, les accusations répétées — toutes fausses et calculées — selon lesquelles on aurait violé la Déclaration des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui régissent la coexistence dans toute

société civilisée m'obligent à apporter certaines précisions sur ce qui s'est passé dans mon pays et à exposer les conceptions de mon gouvernement en la matière.

250. Mais auparavant, si nous ne voulons pas courir le risque de devenir naïfs ou de persister avec obstination dans une information erronée, il nous faut reconnaître que dans la vie des peuples, il y a des moments de trouble. Souvent, la transition implique l'impossibilité de maintenir l'ordre et alors, pour le rétablir, il faut retenir la violence déchaînée et l'anarchie effrénée, par l'exercice de l'autorité.

251. Pour le reste, nous savons qu'il est très facile, en matière de droits de l'homme, de critiquer et d'exiger, même lorsque ceux qui critiquent sont de toute évidence eux-mêmes coupables de violer ces droits. Mais il ne faut pas commettre l'erreur, souvent exploitée de façon malveillante, qui consiste à se retrancher derrière un écran de fumée pour se soustraire à ses responsabilités en matière de droits de l'homme. Il ne faut pas agir ainsi, parce que le gouvernement veut vivre en respectant le droit, il veut que ses actions soient conformes à la loi, car, comme l'a dit un Bolivien illustre, c'est la seule servitude qui n'humilie pas.

252. Il ne faut pas vivre à la merci de subterfuges ni de tromperies. Ce qui a poussé les forces armées à assumer la responsabilité du commandement de la nation c'est le souci de rectifier une pseudo-démocratie et de supprimer l'anarchie. Nous ne voulons pas user des mêmes prétextes, sachant que cela ne mène à rien de positif ni de permanent.

253. La Bolivie est fermement décidée à jouer le rôle qui lui revient dans la vie internationale, le rôle que lui attribuent son histoire et sa position géographique. Cette situation exceptionnelle en fait un facteur important en Amérique latine qui recherche, maintenant, le développement d'une personnalité unifiée. La situation géo-politique qui donne à la Bolivie une interrelation multiple avec cinq pays d'Amérique latine en fait le lieu de convergence de tous les intérêts et les projette sur tous les voisins, à tel titre que l'on a dit que « la Bolivie est une terre de contacts ».

254. Mon pays se situe fermement parmi les nations qui souhaitent consolider l'Etat national en créant un modèle politique, économique et social qui soit conforme à ses caractéristiques et à ses particularités, sans ingérence étrangère et sans idéologies qui déforment les aspirations et les sentiments des peuples latino-américains.

255. Le nationalisme que pratique le gouvernement de reconstruction nationale n'exclut pas le nationalisme naissant en Amérique latine, qui se manifeste dans les processus d'intégration. Le gouvernement de reconstruction nationale maintient une politique intégrationniste bien définie, considérant que les différences politiques ne doivent pas entraver les perspectives de l'unité continentale. La Bolivie veut suivre un comportement indépendant au niveau international, reposant uniquement sur les intérêts permanents de la république.

256. Par ailleurs, nous réaffirmons notre respect le plus absolu des buts et principes des Nations Unies, notamment le respect de l'égalité juridique des Etats, du respect de la libre autodétermination des peuples, de

l'obligation de ne pas s'ingérer dans les affaires internes des autres Etats, de la coopération internationale, de l'action résolue pour maintenir la paix et la sécurité internationales, en encourageant le développement entre nations de relations d'amitié indispensables à une coexistence pacifique et civilisée.

257. La position de mon gouvernement en matière de politique internationale est définie dans l'allocation qu'a récemment prononcée le Président de la Bolivie, le général de division Luis García Meza. Le gouvernement de reconstruction nationale réitère son engagement à l'égard des accords internationaux et à l'égard du maintien de relations avec tous les pays du monde dans des conditions de respect réciproque du pluralisme idéologique, de l'autodétermination des peuples et de la souveraineté des Etats.

258. Notre position est anticolonialiste et non alignée; c'est une position de solidarité avec les pays non autonomes du monde et une position de rejet de toute forme de discrimination raciale.

259. Le gouvernement de reconstruction nationale non seulement adhère à la Déclaration universelle des droits de l'homme mais encore se propose de donner un contenu réel et social aux principes de la Déclaration qui ne sauraient rester de simples formules de pression internationale; pour nous, ces principes doivent garantir aux hommes et aux peuples le droit de ne pas être exploités, ce qui leur donnera la possibilité de vaincre la misère et le retard.

260. Sans préjudice du maintien des meilleures relations avec les puissances occidentales et tout particulièrement avec les pays du continent, le gouvernement de reconstruction nationale des forces armées appelle de ses vœux le renforcement des relations avec les pays socialistes, dont l'expérience en matière de transformation à partir de niveaux de retard semblables, a une grande utilité pour un pays comme la Bolivie, indépendamment des positions politiques et idéologiques.

261. Le gouvernement de reconstruction nationale souhaite ardemment par ailleurs que soit mis en place un nouvel ordre économique international et continue de penser que l'intégration au niveau continental est un moyen de libération de nos peuples et non un instrument de la prorogation pseudo-démocratique de la dépendance.

262. Nous avons souligné le rôle géopolitique de notre patrie pour ce qui est des régions, des sous-régions et des zones, dans le cadre de la diversité politique que constitue le principe consacré de la coexistence internationale. Dans notre attitude délibérément intégrationniste, nous nous intéressons particulièrement à la région des Andes dont le centre naturel et humain se trouve en Bolivie, au bassin du Rio de la Plata et de l'Amazone, ainsi qu'à la rive du Pacifique, dont nous sommes participants souverains historiquement, naturellement et irréversiblement.

263. Dans ce contexte, nous réaffirmons la politique invariable de la Bolivie, qui représente l'élan d'un peuple, recherchant la réparation d'une injustice : la réintégration maritime de ma patrie.

264. En cela, les nations d'Amérique ont ensemble approuvé à la neuvième session de l'Assemblée générale

de l'Organisation des Etats américains, la résolution 426 par laquelle ils assurent la Bolivie de la solidarité continentale et demandent que soit négocié un accès souverain pour mon pays à l'océan Pacifique. C'est pourquoi, dans cette réunion mondiale si importante, je veux exprimer toute notre reconnaissance à nos frères du système interaméricain et souhaiter que les efforts se poursuivent avec une force accrue, favorisant ainsi la justice internationale.

265. A l'heure actuelle, une zone de tension apparaît une nouvelle fois : le Moyen-Orient. L'influence déterminante des ressources énergétiques dans l'économie mondiale provoque des affrontements qui vont à l'encontre de la coexistence pacifique et de la concurrence des intérêts, dans le but évident de perpétuer la dépendance.

266. La Bolivie, dont les ressources naturelles ont fait l'objet d'une longue exploitation pour des bénéfices unilatéraux, juge qu'il est nécessaire de garantir le respect des intérêts des peuples qui, avec leurs matières premières, ont fait la richesse des plus forts. L'on éviterait ainsi de nouveaux heurts et des menaces qui pourraient ébranler les fondements de la société de notre temps.

267. La situation au Moyen-Orient exige également que l'on parvienne à la coexistence pacifique en se fondant, comme le souhaite la Bolivie, sur le respect des droits du peuple palestinien et le droit pour Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues en tant que nation souveraine.

268. Dans cette perspective, nous répétons que seul un dialogue civilisé peut être l'instrument permettant de surmonter les difficultés devant lesquelles se trouve le Moyen-Orient.

269. En un moment où le monde assiste à un douloureux affrontement armé qui ensanglante deux peuples, la Bolivie réaffirme sa vocation pacifiste et demande aux Nations Unies d'agir rapidement et fermement pour qu'il soit mis fin à ce conflit tragique.

270. La Bolivie est solidaire de la souffrance des pays qui, dans leurs luttes régionales, incitées par des milieux hégémonistes, contribuent avec leur tribut douloureux à la paix universelle.

271. La faim, l'ignorance et la misère causent plus de tension que les menaces nucléaires, la course aux armements ou l'intolérance raciale. C'est l'inégalité qui doit préoccuper l'humanité qui, à l'heure actuelle, est désorganisée du fait de la prospérité des uns face à l'angoisse des autres qui aspirent à une vie meilleure. C'est un problème et un défi, un défi que l'homme doit relever non seulement avec courage et détermination mais animé par un impératif de justice.

272. Dans notre conception du développement, un élément fondamental est de parvenir à une indépendance économique véritable afin d'éliminer les relations de dépendance que certains Etats prétendent maintenir.

273. La crise dans laquelle la communauté internationale se débat à l'heure actuelle a montré de façon irréfutable le caractère caduc de l'ordre économique international actuel. Les conséquences de cette crise sont particulièrement défavorables pour les pays du tiers monde et aggravent de façon périlleuse le problème du sous-développement auquel ces nations font face. Face à

cette situation angoissante, il est nécessaire d'adopter un ensemble de mesures internationales concertées, au sein de l'Organisation des Nations Unies, afin de rechercher la restructuration des relations économiques internationales.

274. Dès 1974, à l'Assemblée générale, la communauté internationale, animée d'une grande vision et d'une perspective historique, avait proclamé sa volonté de travailler avec l'urgence nécessaire en vue de l'élaboration d'un nouvel ordre économique international [voir résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)]. Plus que jamais les peuples du tiers monde, les peuples qui souffrent aujourd'hui, ont pris conscience de leur droit de parvenir à des conditions de vie conformes à la dignité humaine. Les privilégiés de l'ordre actuel ne doivent pas continuer de leur refuser ce droit.

275. La Bolivie reconnaît et appuie comme instruments fondamentaux du nouvel ordre la Stratégie internationale du développement, les négociations globales sur la coopération économique internationale et la coopération entre pays en développement.

276. Malheureusement, six années après la proclamation du nouvel ordre et de laborieux efforts préparatoires, la communauté internationale vient de connaître un échec de plus en matière de coopération internationale : la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale n'a pas atteint ses objectifs, c'est-à-dire approuver la Stratégie internationale du développement et lancer les négociations globales.

277. Néanmoins, mon pays estime qu'il est de la responsabilité de cette assemblée de surmonter les obstacles afin de consolider le processus qui vise à instaurer une nouvelle idée de la coopération internationale.

278. Les pays en développement sont déterminés à faire un effort commun afin d'instituer un système de coopération entre leurs peuples, pour donner un contenu nouveau à l'esprit de solidarité entre les nations du tiers monde.

279. Dans le domaine le plus concret des produits de base, il faut noter que, bien que la communauté internationale ait adopté des principes de politique et des moyens opérationnels, certains Etats persistent dans la pratique unilatérale qui consiste à rejeter sur le marché international des réserves non commerciales de minéraux, comme c'est le cas de l'étain, ce qui produit des efforts économiques défavorables pour les pays producteurs.

280. La Bolivie réaffirme une fois de plus son adhésion à la Charte de San Francisco. Les Nations Unies ont pu avancer sans pause ni défaillance, en évitant d'innombrables écueils dans leurs efforts visant à maintenir la paix.

281. La Bolivie conçoit la paix en tant que résultat de la solidarité et de la coopération et non pas en tant que simple absence d'affrontement. Non seulement il faut éviter les conflits internationaux, mais il faut également assurer un avenir aux habitants de chaque continent, de chaque pays et de chaque coin de la terre. On ne saurait justifier autrement l'élimination de la violence collective sans lutter en même temps pour l'élimination de la surface de la terre de l'incompréhension, des violations des

droits de la personne humaine et de la négation de la liberté. Sans liberté il ne peut y avoir de justice.

282. J'ai livré la pensée d'une nation qui affronte son destin avec courage, courage qui se traduit par la décision d'édifier un pays enrichi par le travail, respecté de par la pratique de la justice, rendu plus beau par la culture et ennobli par sa foi en la solidarité de l'humanité.

283. Le PRÉSIDENT : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cet après-midi. Je vais donner la parole maintenant aux représentants qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

284. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse après certaines observations faites au sujet de Belize par le Ministre des affaires étrangères du Guatemala dans sa déclaration devant l'Assemblée lundi dernier [25<sup>e</sup> séance].

285. Les vues de mon gouvernement sur Belize sont bien connues et ont été affirmées à maintes reprises devant l'Assemblée. Mon gouvernement a toujours estimé que le peuple de Belize doit, à l'instar de nombreuses autres anciennes dépendances britanniques, pouvoir exercer son droit à l'autodétermination, sans menace ni entrave de l'extérieur. Le Gouvernement du Royaume-Uni continuera de s'efforcer par tous les moyens de trouver un règlement négocié à ce problème, comme le prévoit l'Assemblée générale dans sa résolution 34/38. En effet, il y aura une nouvelle série de négociations ici à New York la semaine prochaine dans ce but. Mais le peuple de Belize ne saurait être empêché indéfiniment d'exercer des droits qui ont été réaffirmés constamment par mon gouvernement et l'Assemblée et qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies.

286. M. BENHIMA (Maroc) : Depuis le début du débat de l'Assemblée générale, l'écrasante majorité des

représentants qui se sont succédé à la tribune ont abordé les questions les plus brûlantes de l'actualité internationale avec un sens de la mesure et des responsabilités qui doit procurer à notre organisation de réels motifs de satisfaction.

287. Malheureusement, quelques orateurs se sont livrés à des surenchères oratoires au détriment de la solidité de l'argumentation. Nous pouvons convaincre et falsifier les faits qu'ils évoquent et travestir les réalités qu'ils ignorent, décernant des satisfecits aux uns et lançant des accusations contre les autres. Mon pays a fait l'objet de certaines de ces accusations au sujet de la question dite du Sahara occidental. Les chefs des délégués du Nicaragua et des Seychelles, en particulier, sont venus exercer ici leurs talents de mercenaires de la parole, le premier sans doute au nom d'idées subversives et déstabilisatrices, le second au nom d'un idéalisme suggéré sinon inspiré mais qui prêche pourtant sans conviction. Ma délégation lui pardonne son arrogance au titre de sa jeunesse et de son inexpérience.

288. Quant au représentant de l'Ouganda, il a chanté à la séance précédente une ode à la liberté et à la démocratie dans son pays. Mais son lyrisme ne nous trompe guère. Il a réclamé l'autodétermination pour un peuple qui n'existe pas, mais impose le silence et la répression au peuple de l'Ouganda, avec le concours des blindés d'une armée étrangère qui investit sa capitale et lui dicte ses volontés. Le représentant de l'Ouganda demande, au nom de son gouvernement, l'aide alimentaire au profit des populations victimes de la famine dans son pays, mais garde le silence sur le détournement de cette aide au profit d'une poignée de mercantilistes corrompus. Le représentant de l'Ouganda aurait mieux fait de se pencher sur les problèmes de son peuple au lieu d'avoir l'impudeur de donner des leçons à des pays qui n'en ont pas besoin.

*La séance est levée à 18 h 30.*